



# Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

## Première Commission

**10<sup>e</sup>** séance

Judi 18 octobre 2012, à 15 heures

New York

Président : M. Percaya ..... (Indonésie)

*En l'absence du Président, M. Salim (Kenya),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### Points 86 à 102 de l'ordre du jour (suite)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Cet après-midi, nous entendrons d'abord les orateurs restants de la liste continue d'hier qui n'ont pas pu faire de déclarations sur le groupe "Armes nucléaires".

**M. Cho Hyun** (République de Corée) (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur et le privilège de prendre la parole à la Première Commission de l'Assemblée générale en ma qualité de Président du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques pour la période 2012-2013. L'année 2012 marque le dixième anniversaire du Code. Seul instrument multilatéral à définir les normes contre la prolifération des missiles balistiques, le Code a contribué à l'établissement de la confiance entre les membres de la communauté internationale en jetant

une base commune pour l'application de mesures de transparence volontaires relatives au lancement de missiles balistiques.

Au cours de la dernière décennie, nous n'avons cessé de faire des progrès pour renforcer le Code. À ce jour, 134 pays ont souscrit au Code, et un grand nombre d'entre eux se sont dûment acquittés de leurs obligations, telles que la présentation dans les délais de déclarations annuelles et, le cas échéant, la notification préalable des lancements. Par ailleurs, l'Assemblée générale a adopté des résolutions en appui au Code en 2005, 2008 et 2010, reconnaissant ainsi que le Code constitue une mesure pratique contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

En dépit du niveau considérable de souscription, d'application et de reconnaissance par la communauté internationale, il reste encore beaucoup de travail à faire pour que le Code devienne un mécanisme universel efficace en faveur de la transparence et une source de confiance dans les activités relatives aux missiles balistiques. La technologie des missiles continuant de se développer et de progresser, nous ne pouvons pas nous satisfaire des progrès réalisés à ce jour. Le dixième anniversaire du Code nous donne l'occasion opportune d'aller vers l'objectif commun de renforcer le Code et d'établir la confiance.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



En 2008, le Secrétaire général Ban Ki-moon a indiqué que l'accumulation, la prolifération, le perfectionnement technique, la menace et l'emploi des missiles balistiques et d'autres types de missiles inquiétaient la communauté internationale depuis longtemps. Les États et les organisations internationales ont activement essayé de régler les questions relatives aux missiles dans le cadre des Nations Unies et dans d'autres enceintes, mais vu la diversité des intérêts et des objectifs des États et des organisations internationales, l'établissement d'une norme universelle régissant la question des missiles demeure actuellement hors de portée.

En effet, la question des missiles est une question complexe, car elle présente toute une série d'implications stratégiques, politiques, économiques et commerciales qui méritent d'être examinées attentivement. Toutefois, nous sommes tous conscients que la prolifération des missiles balistiques représente une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Tout en reconnaissant que le Code ne peut pas être une panacée pour tous les problèmes relatifs aux missiles auxquels nous sommes confrontés, je tiens à souligner que le Code a un rôle important à jouer dans la lutte contre la prolifération des missiles balistiques.

Des efforts efficaces de non-prolifération impliquent des mesures visant à enrayer à la fois l'offre et la demande de l'arme en question. Par conséquent, pour lutter efficacement contre la prolifération, nous devons envisager des stratégies portant sur l'offre et la demande. En d'autres termes, la capacité technique de mettre au point une arme représente l'aspect offre de la prolifération, tandis que la motivation à mettre au point une arme représente l'aspect demande. Dans la pratique, les régimes de non-prolifération axés sur l'aspect offre essaient généralement de limiter les capacités techniques des États ou des acteurs non étatiques en réglementant, par le biais des contrôles à l'exportation, le transfert de matières et de technologies utilisées pour la fabrication de l'arme en question. D'un autre côté, les régimes qui ciblent l'aspect demande encouragent le plus souvent les États à s'abstenir d'acquiescer, de mettre au point ou d'utiliser l'arme concernée.

S'il est vrai que le Régime de contrôle de la technologie des missiles – un régime axé sur l'offre qui vise à enrayer la prolifération des technologies de missiles – joue un rôle important s'agissant de prévenir le transfert de certaines technologies, il ne peut avoir qu'un effet limité sur la motivation d'un État à développer

ses capacités locales. Le Code vise à combler cette lacune en établissant des normes de retenue en ce qui concerne la mise au point de missiles balistiques et le détournement des technologies de lanceurs spatiaux aux fins de fabriquer des missiles balistiques. Ces normes doivent répondre à une série de motivations, y compris des considérations de sécurité. À cette fin, des mesures de transparence et de confiance sont actuellement mises en œuvre au titre du Code.

Premièrement, les États signataires sont tenus de soumettre des déclarations annuelles concernant leurs programmes de missiles balistiques et de lanceurs spatiaux au contact immédiat du Code de conduite de La Haye. Cette année, 80 pays ont fait des déclarations annuelles avant la réunion ordinaire du Code, qui s'est tenue à Vienne à la fin du mois de mai. Deuxièmement, les États signataires s'engagent à faire des notifications préalables des tirs de missiles balistiques et de lanceurs spatiaux et des vols d'essai. Ces notifications préalables comportent des informations sur la catégorie des missiles balistiques et des lanceurs spatiaux concernés, le moment où ces tirs doivent être effectués et la direction prévue pour ces tirs. Pour la période allant de juin 2011 à mai 2012, le contact immédiat a reçu 106 notifications préalables.

Ces efforts concrets pour renforcer la transparence et la confiance représentent une contribution précieuse au régime mondial de non-prolifération. Néanmoins, nos efforts dans le cadre du Code sont toujours à un stade préliminaire. Je suis pleinement conscient que le Code a été et continue d'être l'objet de certaines critiques depuis sa mise en place il y a 10 ans. Les États ont identifié ce qu'ils considèrent être des vices de procédure et des insuffisances de fond.

En ma qualité de Président du Code, je prends ces critiques au sérieux. Cependant, je tiens à rappeler l'aphorisme selon lequel « le mieux est l'ennemi du bien ». À mon avis, tel qu'il est, le Code comble une lacune importante et peut donner un rendement important pour un investissement minimal. Le Code est le seul instrument multilatéral qui établit des normes destinées à lutter contre la prolifération des missiles balistiques et le seul instrument multilatéral de maîtrise des armements qui est entré en vigueur au XXI<sup>e</sup> siècle. Le Code met l'accent sur la promotion de l'universalisation en réduisant au minimum le fardeau imposé aux États signataires. Le Code n'impose aucune contrainte aux politiques de défense ou aux programmes spatiaux des États signataires, pourvu qu'ils respectent les normes

internationales. En outre, le Code n'impose aucun fardeau financier aux États signataires. Au contraire, le Code renforce la confiance et la transparence entre les États et, ainsi, apporte une contribution inestimable à la paix et à la sécurité internationales. Par conséquent, j'invite les représentants des États qui n'ont pas encore adhéré au Code à l'examiner en détail et à y adhérer. Il ne fait aucun doute que cela serait dans notre intérêt à tous.

J'estime qu'il convient de préserver et de renforcer les relations entre le Code et les Nations Unies en vue de son perfectionnement. Comme nous le savons tous, l'Assemblée générale a déjà adopté trois résolutions à l'appui du Code depuis 2005, reconnaissant qu'il s'agit d'une mesure concrète contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

De nombreux États se sont portés coauteurs du projet de résolution de cette année relatif au Code (A/C.1/67/L.23). L'adoption de ce projet de résolution renouvellerait l'engagement de la communauté internationale en faveur de la non-prolifération des missiles balistiques et serait de bon augure pour le perfectionnement du Code à l'occasion propice de son dixième anniversaire. Pour terminer, je voudrais demander aux membres de se porter coauteurs de ce projet de résolution portant sur le Code et d'appuyer son adoption.

**M. Zhang Junan** (Chine) (*parle en chinois*) : Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, des progrès ont été accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire. La première session du Comité préparatoire de la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue en mai, a été couronnée de succès et a jeté des bases solides pour le déroulement sans heurts du nouveau cycle d'examen.

Dans le prolongement de la conférence de Londres de 2009 et de la conférence de Paris de 2011, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (5P) ont tenu une conférence à Washington en juin de cette année pour poursuivre leurs débats sur les mesures visant à mettre en œuvre le TNP. Le Groupe de travail des 5P chargé d'établir un glossaire des définitions de termes clés dans le domaine nucléaire a tenu sa première réunion d'experts à Beijing les 27 et 28 septembre et a décidé d'accélérer la compilation du glossaire des termes nucléaires en vue d'améliorer la compréhension mutuelle et les échanges dans le domaine nucléaire.

La Conférence du désarmement, en étroite coordination avec ses six présidents, a cette année tenu un débat thématique sur toutes les grandes questions inscrites à son ordre du jour, y compris le désarmement nucléaire, le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et les assurances de sécurité négatives. Les États membres ont eu un échange de vues approfondi et ont fait des propositions prometteuses sur les mesures et les principes en vue de promouvoir le désarmement nucléaire.

La Chine se félicite des avancées intervenues dans la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Le 17 septembre, les 5P ont publié une déclaration commune réaffirmant leur respect du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie et des assurances de sécurité y relatives données à ce pays. Les 5P se sont en outre mis d'accord avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur le contenu du Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, ce qui ouvre la voie à une signature et une entrée en vigueur rapides du Protocole.

Les préparatifs pour la convocation de la conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient se poursuivent. Cela dit, nous soulignons que l'interdiction et la destruction complètes des armes nucléaires et l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires demeurent une tâche ardue et de longue haleine. La Chine estime que la communauté internationale devrait encourager une nouvelle approche de la sécurité fondée sur la confiance et les avantages mutuels, l'égalité et la coordination, et devrait à cette fin redoubler d'efforts dans les domaines suivants.

Premièrement, tous les États dotés d'armes nucléaires doivent s'acquitter de bonne foi de leurs obligations de désarmement nucléaire résultant du TNP, et s'engager publiquement à ne pas rechercher la détention permanente d'armes nucléaires. Les pays dotés des plus grands arsenaux nucléaires doivent continuer de montrer l'exemple et procéder à des réductions massives, vérifiables et irréversibles de leurs armements nucléaires, afin de créer les conditions propices au désarmement nucléaire général et complet. La communauté internationale devra en outre mettre au point, en temps opportun, un plan à long terme prévoyant des mesures par étapes, dont notamment la

conclusion d'une convention sur l'interdiction complète des armes nucléaires.

Deuxièmement, tous les États dotés de l'arme nucléaire devraient renoncer à leur politique de dissuasion reposant sur la menace d'utiliser l'arme nucléaire les premiers et chacun devrait prendre l'engagement catégorique de ne pas faire usage de ses armes nucléaires le premier. Ils devraient négocier et conclure entre eux un traité sur le non-recours en premier à l'arme nucléaire. Les États nucléaires devraient aussi prendre l'engagement sans équivoque de ne pas faire usage de l'arme nucléaire contre les États qui n'en sont pas dotés ou les zones qui en sont exemptes, et ce, dans le cadre d'un instrument international juridiquement contraignant qu'il convient de conclure le plus rapidement possible. La politique et la pratique du parapluie nucléaire et du partage nucléaire devraient également être abandonnées. Les pays qui ont déployé des armes nucléaires hors de leur territoire doivent retirer toutes ces armes. Enfin les efforts des pays qui cherchent à créer des zones exemptes d'armes nucléaires doivent être soutenus.

Troisièmement, les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doivent le faire afin de permettre la rapide entrée en vigueur de cet instrument, comme le prévoient ses dispositions. En attendant, les États dotés d'armes nucléaires doivent prolonger leurs moratoires sur les essais nucléaires. La Conférence du désarmement à Genève est la seule instance appropriée pour négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles dans la mesure où sa composition est la plus représentative, où ses règles de procédure permettent de garantir pleinement les intérêts de tous les États membres et où elle dispose de la vaste expérience et de l'expertise indispensable pour de telles négociations. Les négociations sur ce traité doivent commencer le plus rapidement possible au sein de la Conférence du désarmement, avec la participation de toutes les parties concernées.

Quatrièmement, le désarmement nucléaire doit obéir aux principes de promotion de la stabilité, de la paix et de la sécurité internationales et d'une sécurité non diminuée pour tous. La mise au point de systèmes de défense antimissiles remet en question l'équilibre stratégique mondial et la stabilité internationale et doit cesser. Il convient d'encourager vigoureusement des négociations multilatérales pour empêcher l'implantation d'armes et une course aux armements

dans l'espace, et ainsi instaurer un climat stratégique international propice au désarmement nucléaire.

La Chine a toujours été en faveur de l'interdiction et de la destruction complètes des armes nucléaires et a résolument adopté une stratégie nucléaire d'autodéfense. La Chine applique scrupuleusement une politique par laquelle elle s'engage à tout moment et en toutes circonstances à ne pas faire usage d'armes nucléaires la première. En outre, elle s'est très clairement engagée à ne peut recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre les États qui ne possèdent pas ces armes ou les zones qui en sont exemptes. Aucun autre État doté de l'arme nucléaire n'applique une telle politique. La Chine n'a jamais déployé aucune arme nucléaire hors de son territoire. Elle n'a jamais pris part à une quelconque course aux armements et n'a aucune intention de le faire. La Chine entend continuer de maintenir sa capacité nucléaire au niveau minimum nécessaire pour sa sécurité nationale.

La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale pour poursuivre les efforts inlassables en faveur du processus international de désarmement nucléaire et, à terme, de la réalisation de l'objectif d'interdiction et de destruction complètes des armes nucléaires.

**M. Kwon Hae-ryong** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole, je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter M. Percaya de son accession à la présidence de la Commission. Mes félicitations vont également aux autres membres du Bureau pour leur élection. Ils peuvent compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation.

Étant donné que les armes nucléaires demeure la menace la plus dévastatrice à peser sur l'humanité, le désarmement nucléaire est primordial pour éviter une guerre nucléaire. Nous convenons que certains progrès ont été réalisés, en particulier par les deux grandes puissances nucléaires, en matière de réduction des arsenaux nucléaires. Toutefois, il subsiste un profond décalage entre États dotés de l'arme nucléaire et États non dotés de l'arme nucléaire dans la manière d'envisager les choses. Nous considérons qu'il est indispensable que les États nucléaires respectent leurs obligations de désarmement découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) afin d'encourager les États non dotés d'armes nucléaires à continuer de satisfaire aux exigences de non-prolifération nucléaire que leur impose ce traité. En tant

que pays qui respecte scrupuleusement ses obligations de non-prolifération, la République de Corée invite instamment tous les États nucléaires à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de désarmement afin que nous puissions parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Dans notre action commune pour prévenir la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires, il est impératif que nous veillions à la rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). À cet égard, nous nous félicitons que l'Indonésie et le Guatemala aient ratifié le Traité cette année et appelons les États qui ne l'ont pas encore fait, notamment les huit États encore visés à l'annexe 2, à ratifier cet instrument sans délai. Nous insistons sur l'importance de continuer à respecter un moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du TICE.

La conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est primordiale, tant pour la non-prolifération que pour le désarmement nucléaire. Nous estimons que le moment est venu d'entamer des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement. Ma délégation appelle tous les membres de la Conférence à faire preuve de davantage de souplesse et d'une plus grande volonté politique, afin que les négociations puissent commencer le plus tôt possible. Tout progrès véritable dans le rythme des négociations relatives à ce traité servira de locomotive pour revitaliser l'ensemble du régime de désarmement.

En mai, la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 a établi les bases sur lesquelles préparer la session de 2013 de ce comité. Ma délégation salue les efforts inlassables déployés par le Président de la première session du Comité préparatoire, l'Ambassadeur Peter Woolcott, de l'Australie, afin que les travaux soient couronnés de succès. Nous avons la responsabilité de traduire le plan d'action figurant dans le Document final de la Conférence d'examen de 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)) en mesures concrètes et de rendre compte de ces mesures à la deuxième session du Comité préparatoire l'année prochaine.

En mars, au Sommet sur la sécurité nucléaire à Séoul, de nombreux pays ont réalisé des efforts concertés pour lutter contre la menace du terrorisme nucléaire et renforcer le désarmement nucléaire et la

non-prolifération en général. La sécurité nucléaire est une question qui requiert les efforts conjoints de tous les États au fur et à mesure que nous progressons vers un monde exempt d'armes nucléaires. Nous espérons que la confiance établie à Séoul contribuera à la réalisation de nouveaux progrès en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération à l'avenir.

Comme l'a déclaré la République de Corée lors du débat général (voir A/C.1/67/PV.4), les programmes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée continuent de compromettre gravement le régime international de non-prolifération des armes nucléaires ainsi que la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et au-delà. En particulier, le fait que la République populaire démocratique de Corée poursuive son programme d'enrichissement de l'uranium et la construction d'un réacteur à eau ordinaire montre bien qu'elle continue de se dérober aux obligations qui lui incombent, en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de renoncer à toutes les armes nucléaires et à tous les programmes nucléaires existants de manière complète, vérifiable et irréversible, et de cesser immédiatement toutes les activités connexes.

En outre, la République populaire démocratique de Corée a récemment exprimé à plusieurs reprises son intention d'étendre ses capacités nucléaires, tout en se qualifiant d'État doté d'armes nucléaires. Face à cela, la communauté internationale a envoyé un message uni et déterminé à la République populaire démocratique de Corée le mois dernier à la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en y adoptant à l'unanimité une résolution sur le sujet. Dans cette résolution, la communauté internationale a réaffirmé que la République populaire démocratique de Corée ne pouvait pas jouir du statut d'État doté d'armes nucléaires en vertu du TNP, et l'a vivement exhortée à respecter ses obligations et engagements internationaux en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et de la déclaration commune du 19 septembre des pourparlers à six pays.

Mon gouvernement prie de nouveau instamment la République populaire démocratique de Corée à cesser immédiatement toute activité nucléaire et à prendre des mesures concrètes en vue de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, rétablissant ainsi la confiance de la communauté internationale.

Beaucoup reste effectivement à faire pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire. À cet égard, il est nécessaire que nous réfléchissions tous



à l'évolution de la scène internationale et que nous trouvions un moyen pratique de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Pour finir, ma délégation réaffirme son ferme attachement au désarmement nucléaire en vue d'instaurer un nouveau monde exempt d'armes nucléaires.

**M. Dondisch** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite hier à la séance par le représentant de la Suède au nom de la Coalition pour un nouvel agenda, et par le représentant de la Turquie au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement. Nous invitons tous les membres de l'Assemblée générale à examiner favorablement les projets de résolution que ces groupes soumettent la Première Commission cette année.

Le Mexique a toujours adopté une position active, cohérente et engagée en faveur du désarmement nucléaire. Parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie pour instaurer la sécurité internationale. Je voudrais maintenant aborder certains des points essentiels en la matière.

Tout d'abord, s'agissant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous nous félicitons du succès de la huitième Conférence chargée d'examiner le TNP en 2010. Le plan d'action qui y a été adopté (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)) nous fournit une feuille de route précise pour progresser dans la mise en œuvre du TNP et nous remettre sur la bonne voie, après une stagnation d'une dizaine d'années, vers la pleine mise en œuvre du Traité. Sans amoindrir ce succès, le chemin vers la neuvième Conférence, qui a débuté cette année avec la première session du Comité préparatoire organisée à Vienne, est semé d'importantes embûches. Le Mexique n'aura de cesse de remettre en question les justifications de la conservation des armes nucléaires. La prorogation pour une durée indéfinie du TNP en 1995 ne signifie pas que la communauté internationale ait accepté la possession pour une durée indéfinie d'armes nucléaires par les cinq États dotés d'armes nucléaires, comme indiqué dans le Traité, et encore moins par les pays qui les ont acquises en dehors du cadre du Traité, qu'ils soient ou non parties au TNP.

Il est insensé de continuer à promouvoir l'idée qu'une arme de destruction massive comme l'arme nucléaire possède une valeur stratégique intrinsèque contribuant au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En fait, c'est la logique de dissuasion de ces armes qui incite les pays à s'en doter. La seule façon de renforcer le régime de non-prolifération passe

par le désarmement nucléaire, comme en a convenu la communauté internationale.

Le Mexique se félicite de l'élan insufflé par les États dotés d'armes nucléaires au programme de désarmement et de non-prolifération au cours des dernières années, et des efforts déployés par certains États dotés d'armes nucléaires en termes de réduction des armements, ainsi que des signaux de plus grandes ouvertures et de transparence émis par certains États dotés d'armes nucléaires. Nous saluons le fait que les États dotés d'armes nucléaires se réunissent régulièrement pour discuter de la mise en œuvre de leurs obligations en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous espérons que ces échanges fournissent des informations aux autres pays qui espèrent que ces exercices conduiront à la destruction irréversible, transparente et vérifiable des armes nucléaires, quel qu'en soit le type et où qu'elles se trouvent. Ces efforts sont valables et peuvent être complémentaires. Cependant, ils ne sauraient remplacer une action multilatérale en faveur du désarmement nucléaire.

L'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires à renoncer aux armes est un élément essentiel du processus de négociations original qui a débouché sur le TNP, ainsi que la décision de proroger le Traité pour une durée indéfinie, engagement qui n'a pas été honoré à ce jour. Réaliser le désarmement nucléaire est un engagement et une obligation découlant du TNP. Nous devons examiner les moyens d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, et envisager d'introduire des repères clairs et des échéances précises pour parvenir à l'abolition des armes nucléaires.

Le Mexique n'a jamais cherché à acquérir des armes nucléaires et a contribué à la création de la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée, qui s'est concrétisée par le Traité de Tlatelolco. Le Mexique respecte scrupuleusement ses obligations en tant qu'État non doté d'armes nucléaires en vertu du TNP et met en œuvre, de manière totale et transparente, l'accord de garanties qu'il a conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en 1973. Le Mexique appuie le droit de tous les États de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, tant qu'ils respectent pleinement les accords de garanties de l'AIEA. De même, nous considérons qu'il est nécessaire que tous les États puissent compter sur les garanties nécessaires pour éviter le détournement des programmes civils vers des utilisations militaires.

À cet égard, nous réitérons l'appel lancé à l'Inde, au Pakistan et à Israël, afin qu'ils accèdent au TNP, sans aucune condition, ainsi que l'appel lancé à la République populaire démocratique de Corée, à l'Iran et à la Syrie, afin qu'ils honorent les engagements qu'ils ont contractés en tant qu'États parties au TNP et qu'ils respectent les dispositions de l'AIEA et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relativement à leurs programmes nucléaires.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) reste un impératif. Ce constat est réaffirmé dans la déclaration conjointe signée par 100 pays au cours de la sixième réunion ministérielle sur le Traité, tenue le 27 septembre dernier. Le Mexique se félicite de la ratification du Traité par l'Indonésie, qui est l'un des pays dont la participation est nécessaire pour que le Traité puisse entrer en vigueur. De même, nous saluons massivement le Guatemala, qui a ratifié le Traité en janvier, et Nioué, qui l'a signé en avril. Chaque signature, chaque ratification démontre la volonté des États de mettre un terme aux essais nucléaires et d'empêcher la mise au point d'armes nucléaires.

Le Mexique lance un appel aux huit États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore ratifié le Traité afin qu'ils le fassent sans délai, de façon à ce que le TICE puisse entrer en vigueur sans plus de retard. Même si le TICE n'est pas entré en vigueur, la norme établie par ce Traité a fait la preuve de son actualité et de sa validité, et c'est pourquoi nous exhortons tous les États à maintenir le moratoire sur les essais nucléaires.

Dans l'attente de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, nous considérons qu'il importe que la communauté internationale continue de promouvoir la mise en place de régimes juridiques visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires. La création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, dans quelque région du monde que ce soit, doit se faire avec l'accord et le libre consentement des parties concernées. À cet égard, le Mexique continuera de se féliciter des décisions souveraines des pays souhaitant conclure des accords portant création de nouvelles zones dénucléarisées.

Le Mexique considère que si les zones militaires dénucléarisées ne constituent pas une fin en soi, elles représentent toutefois une étape intermédiaire de grande importance vers la réalisation d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. À cet égard, nous nous félicitons de la poursuite des efforts

visant à trouver une solution à la question d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, ainsi que de tous les travaux en ce sens. Le Mexique félicite également la Norvège de sa décision de convoquer une conférence internationale sur les conséquences désastreuses des essais nucléaires pour l'humanité; nous y participerons avec enthousiasme.

Le Mexique est fermement engagé en faveur du désarmement nucléaire. C'est la raison pour laquelle, aux côtés de l'Autriche et de la Norvège, nous présenterons cette année à la Première Commission un projet de résolution visant à promouvoir les discussions sur la poursuite des négociations multilatérales aux fins du désarmement nucléaire. Nous espérons pouvoir compter sur l'appui résolu de toutes les délégations engagées dans le même sens.

**M. Van den Ijssel** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Comme il s'agit de la première fois que nous prenons la parole à la présente session de la Première Commission, je voudrais, pour commencer, dire toute ma satisfaction de voir que l'Ambassadeur Desra Percaya a été élu Président de la Commission. Il peut compter sur la délégation néerlandaise pour l'appuyer dans ses travaux afin que cette session de la Première Commission soit fructueuse. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter les délégations des États qui ont été élus ce matin membres du Conseil de sécurité. Je leur souhaite succès et sagacité dans leur tâche et leurs responsabilités importantes pour les années à venir.

Les Pays-Bas s'associent pleinement à la déclaration qui a été faite hier par l'Observateur de l'Union européenne à la neuvième séance de la Commission. Nous aimerions en outre y ajouter les observations suivantes.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du système de non-prolifération nucléaire, est un traité essentiel pour la poursuite du désarmement nucléaire, en vertu de son article VI, et pour la non-prolifération. Le TNP est également important pour la poursuite du développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Suite au succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2010, qui a débouché sur un nouveau plan d'action ambitieux (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol.I)), nous devrions maintenant passer à la mise en œuvre rapide de ce plan. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle capital dans cette entreprise. Les Pays-Bas réaffirment leur ferme détermination de promouvoir les accords de garanties

généralisées de l'AIEA et le protocole additionnel comme norme internationale de vérification.

Les Pays-Bas appuient également, par leurs contributions financières, les mesures prises par l'AIEA aux fins de l'universalisation du protocole additionnel. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'adoption de la résolution sur les garanties dans le cadre de la Conférence générale de l'AIEA le mois dernier. En coopération avec les neuf autres États de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, les Pays-Bas continueront d'œuvrer à la formulation de mesures novatrices et pratiques aux fins de la mise en œuvre du plan d'action de 2010. Nous sommes heureux d'accueillir la prochaine réunion ministérielle organisée dans le cadre de l'Initiative en avril prochain, pendant laquelle nous comptons mettre la dernière main aux préparatifs que fait l'initiative pour la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2015.

Les Pays-Bas considèrent la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles comme une étape indispensable pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires ainsi que comme une contribution importante à la non-prolifération. Nous soulignons l'importance de l'engagement de négociations sur un traité et nous exhortons les États à sortir de l'impasse permanente dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, ce qui a jusqu'à maintenant entravé le commencement de ces négociations. Récemment, les Pays-Bas et l'Allemagne ont organisé conjointement des réunions d'experts scientifiques à Genève en vue de contribuer à un commencement rapide des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. En l'absence de traité, les Pays-Bas continuent d'appeler les États à déclarer et appliquer un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles et à démanteler ou à reconverter à des fins exclusivement non explosives leurs installations destinées à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Nous attachons une grande importance à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et à l'achèvement de son régime de vérification. Les Pays-Bas ont présenté la candidature de M. Hein Haak au poste de Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), qui va être élu lors d'un scrutin qui se tiendra à Vienne le 23 octobre. C'est une autre indication de l'importance

que nous attachons à ce Traité et à son organisation. M. Haak a particulièrement à cœur de promouvoir un appui universel au TICE, de poursuivre le développement d'un système de vérification crédible, et de faire de l'OTICE une organisation efficace et efficiente.

L'AIEA joue un rôle capital en matière de sécurité nucléaire. Les Pays-Bas se sont par conséquent félicités de l'adoption à la Conférence générale de l'AIEA d'une résolution sur la sécurité nucléaire, qui a contribué à ancrer encore plus solidement la question de la sécurité nucléaire au sein des travaux de l'AIEA. Nous pensons que l'excellent travail effectué durant la décennie écoulée par l'AIEA, dans l'intérêt de tous les États membres, doit être renforcé et élargi. La conférence de 2013 intitulée « Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : intensification des efforts mondiaux » offrira à cet égard une très bonne occasion de passer à l'étape suivante.

Nous sommes fermement attachés à la sécurité nucléaire mondiale et à la lutte contre le terrorisme nucléaire. Le Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul, auquel 53 pays et quatre organisations internationales ont participé, a été un grand succès. Nous saisissons l'occasion qui nous est donnée d'exprimer une nouvelle fois notre gratitude au Gouvernement de la République de Corée pour son travail impressionnant et efficace. À Séoul, des progrès ont été accomplis dans de nombreux domaines relatifs à la sécurité nucléaire mondiale. Entre autres choses, nous nous sommes mis d'accord sur les questions de la réduction de l'utilisation de l'uranium hautement enrichi, de l'ajout, au mandat du Sommet sur la sécurité nucléaire, de la protection des sources radiologiques, et sur la synergie entre la sûreté et la sécurité nucléaires.

Les Pays-Bas sont honorés de la possibilité qui leur est donnée de contribuer à la sécurité mondiale en accueillant le troisième Sommet sur la sécurité nucléaire, qui se déroulera au Forum mondial, à La Haye, en mars 2014. Le Sommet vise à sensibiliser l'opinion aux risques que pose le terrorisme nucléaire, à renforcer la volonté de mettre en place des mesures concrètes et à dynamiser la mise en œuvre des mesures de sécurité nucléaire afin d'appuyer pleinement l'action de l'AIEA dans ce domaine.

Les Pays-Bas sont vivement préoccupés par la progression régulière des activités d'enrichissement de l'uranium et des activités liées à l'eau lourde de l'Iran et par sa non-coopération avec l'AIEA, en particulier en ce qui concerne les dimensions militaires potentielles de



son programme nucléaire. C'est à l'Iran qu'il incombe de fournir des preuves pour convaincre la communauté internationale de la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. L'Iran doit honorer ses obligations internationales et appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. A cet égard, nous demandons instamment à l'Iran de mettre en œuvre des mesures de confiance, et notamment de suspendre toutes ses activités d'enrichissement et ses activités liées à l'eau lourde, y compris la recherche-développement, d'appliquer pleinement son accord de garanties et d'assurer l'entrée en vigueur du protocole additionnel. En outre, l'Iran doit faire preuve de la transparence la plus totale en ce qui concerne son programme nucléaire, et il doit coopérer pleinement avec l'AIEA en vue de régler toutes les questions en suspens.

Les Pays-Bas appuient les efforts que déploient l'Allemagne, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni – sous la direction de la Haute Représentante de l'Union européenne, M<sup>me</sup> Ashton – pour faire participer l'Iran à un processus diplomatique véritable, et ils appellent l'Iran à prendre d'urgence les mesures de confiance nécessaires.

L'année dernière, les Pays-Bas ont exprimé leur préoccupation en ce qui concerne le non-respect par la République arabe syrienne de ses obligations de garanties en vertu du TNP. Malheureusement, la Syrie n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier à cette carence, comme le lui demandait le Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Les Pays-Bas prient donc une nouvelle fois la Syrie de coopérer pleinement avec l'AIEA afin de régler toutes les questions en suspens. De même, dans la situation présente, les autorités syriennes demeurent tenues de remédier d'urgence au non-respect de leur accord de garanties.

Les Pays-Bas sont également vivement préoccupés par le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Ils déplorent la décision prise par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée de ne pas coopérer avec l'AIEA. Le République populaire démocratique de Corée doit s'efforcer de respecter progressivement ses obligations internationales, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'AIEA.

Pour terminer, les Pays-Bas sont fermement attachés à la non-prolifération, à la maîtrise des armements, au désarmement et à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous

devons progresser dans ces trois domaines pour renforcer la paix et la stabilité internationales. Au fil des ans, la non-prolifération, la maîtrise des armements, le désarmement et les utilisations pacifiques ont été des éléments capitaux de notre politique étrangère. Nous souscrivons donc pleinement aux travaux importants de la Première Commission et prévoyons de continuer à y contribuer cette année dans un esprit de coopération tourné vers l'avenir.

**M. Paulauskas** (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter sincèrement M. Percaya de son élection à la présidence, et je lui offre le plein appui de ma délégation.

La Lituanie s'associe à la déclaration prononcée hier (voir A/C.1/67/PV.9) par l'observateur de l'Union européenne. Je souhaite également mentionner quelques questions qui revêtent une importance particulière aux yeux de ma délégation.

Nous nous félicitons des bons résultats obtenus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 et à la première session de cette année du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015. Dans le même temps, il est décevant de constater que la Conférence du désarmement, cette année, s'est une fois de plus montrée incapable d'entamer des travaux de fond. A cet égard, la Lituanie appuie tous les efforts qui visent à trouver un moyen de sortir de cette impasse.

Nous saluons les efforts dirigés par M<sup>me</sup> Elissa Goldberg, Ambassadrice du Canada, visant à créer le groupe d'experts gouvernementaux qui serait chargé de préciser les dispositions d'un futur traité interdisant la production de matières fissiles. Si toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement sont importants, selon nous, le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles a atteint un niveau de maturité suffisant pour que des négociations officielles soient engagées, et il demeure une étape essentielle, tant dans le domaine du désarmement nucléaire que de la non-prolifération.

Un monde exempt d'armes nucléaires demeure notre vision générale pour l'avenir. Dans l'intervalle, une mise en œuvre véritable des accords multilatéraux et bilatéraux existants en matière de maîtrise des armes nucléaires et de désarmement ouvrirait la voie à la réalisation de cet objectif ultime. Dans ce contexte, la Lituanie, en tant qu'État non doté d'armes nucléaires,

estime que les mesures de confiance, la transparence réciproque et les initiatives de vérification sont des éléments intrinsèques et fondamentaux du processus de maîtrise des armes nucléaires et de désarmement.

La première session du Comité préparatoire a donné un élan positif au cycle d'examen du TNP de 2015. Nous devons nous appuyer sur cet élan pour accomplir des progrès concrets durant nos prochaines réunions. Le régime du TNP doit être renforcé sur la base du plan d'action de 2010, de même que ses trois piliers complémentaires : désarmement, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous partageons également les préoccupations relatives aux problèmes de prolifération contre lesquels la communauté internationale doit mener une lutte efficace afin de maintenir la crédibilité du régime du TNP.

La Lituanie se félicite de la bonne mise en œuvre du Traité sur la réduction des armements stratégiques signé par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. Nous souhaitons que cette coopération aille au-delà des armes nucléaires stratégiques et, en particulier, que les futurs traités de réduction des armements englobent les armes nucléaires non stratégiques.

La Lituanie demeure un fervent défenseur des efforts mondiaux de lutte contre les menaces à la sécurité nucléaire. Le succès retentissant du Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul a permis de jeter des bases solides en vue d'intensifier la coopération internationale aux fins du renforcement de la lutte contre les menaces mondiales à la sécurité nucléaire. La Lituanie a participé au Sommet et souscrit pleinement à son communiqué. Le Centre d'excellence pour la sécurité nucléaire créé récemment à Medininkai, en Lituanie, serait une instance adaptée à la réalisation de ces objectifs.

Enfin, nous espérons que les progrès accomplis à ce jour ne s'arrêteront pas là et que cette année verra le succès de la conférence d'Helsinki en vue de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. La Lituanie tient à exprimer son plein appui aux efforts du facilitateur, M. Jaakko Laajava, Sous-Secrétaire d'État à la politique étrangère et à la sécurité de la Finlande. Nous admirons les efforts acharnés qu'il déploie pour concilier les points de vue divergents, et nous prions tous les États de l'aider à convoquer la Conférence d'ici la fin de l'année. Nous prions également les États du Moyen-Orient de prendre part à cette importante Conférence sans conditions préalables.

**M. M'Beou (Togo) :** Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois depuis le début de nos travaux, la délégation togolaise voudrait joindre sa voix à celles qui l'ont précédée pour vous féliciter pour votre élection à la tête de notre commission et pour l'efficacité avec laquelle vous dirigez nos travaux. Ma délégation s'aligne sur la déclaration faite sur cette thématique par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/67/PV.9) et sur celle qui sera faite par le Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique s'agissant du Traité de Pelindaba.

La communauté internationale dans son ensemble est préoccupée par la menace à la sécurité collective que constituent la prolifération des armes nucléaires et le terrorisme nucléaire. Le Togo, fidèle à sa politique de coexistence pacifique et de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, a toujours fait de ces questions une préoccupation majeure. Aussi a-t-il ratifié nombre d'instruments juridiques internationaux, qui forment le corpus du régime international de non-prolifération et de désarmement.

Les dernières actions menées par mon pays dans ce domaine concernent la ratification de l'Accord de garanties et le Protocole additionnel à l'Accord de garanties entre le Togo et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) relatifs à l'application des garanties dans le cadre du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Par ailleurs, le Togo a accepté en août dernier les statuts de l'Agence internationale de l'énergie atomique et vient de déposer ses instruments d'acceptation.

La communauté internationale œuvre inlassablement en faveur du désarmement nucléaire. Cependant, force est de constater que les essais nucléaires continuent. La poursuite de ces essais peut donc relancer une course aux armements, ce qu'il faut absolument éviter. Mon pays salue les efforts qui ont été faits par l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour une plus large ratification du Traité et exhorte les États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier afin de permettre son entrée en vigueur.

La menace terroriste sous toutes ses formes qui pèse sur la sécurité collective est sans cesse grandissante. Aujourd'hui, cette menace a gagné l'Afrique dont la plupart des États manquent de stratégies et de moyens adéquats pour lutter contre ce mal. Le terrorisme nucléaire précisément est une menace à prendre encore plus au sérieux. On ne le dira jamais assez, il est urgent que des mesures appropriées soient prises pour que

les armes nucléaires ne tombent pas entre les mains d'entités non étatiques.

Le Togo, qui est très préoccupé par ce phénomène, a participé avec intérêt, les 21 et 22 novembre 2011 à Rabat (Maroc), à un séminaire régional africain sur le Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire et l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, organisé par le Maroc et les États-Unis d'Amérique. Suite à cette rencontre, le Togo a adhéré à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, qui est un partenariat international de lutte contre le terrorisme nucléaire, créé par les États-Unis et la Fédération de Russie. Il vient de déposer la note officielle marquant son adhésion à cette initiative.

À cet égard, mon pays voudrait particulièrement insister sur la nécessité d'une coopération agissante entre les États et la mise à leur disposition, surtout pour ceux d'Afrique, des moyens appropriés afin qu'ils soient en mesure de contribuer à assurer la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation reste persuadée que la coopération dans le domaine de la non-prolifération devrait aussi impliquer le renforcement du régime institué par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur les armes de destruction massive. La résolution 1540 (2004) est un instrument crucial de lutte contre le terrorisme. Mon pays exhorte la communauté internationale à appuyer le Comité 1540, surtout dans le domaine de l'assistance, afin de lui permettre de disposer des moyens pour combler les lacunes les plus fréquentes identifiées dans l'application de cette résolution.

Pour finir, je voudrais ici prendre à mon compte cette déclaration d'un délégué à la réunion de Rabat susmentionnée. Je cite :

« Il est plus qu'impérieux de doter les États de moyens afin de lutter contre le terrorisme nucléaire. Ne laissons pas le terrorisme prendre l'ascenseur et les États les escaliers ».

**M<sup>me</sup> Thongtan** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/67/PV.9).

Comme nous l'avons constaté durant le débat général cette semaine, les pays ont exprimé leurs préoccupations face à l'absence apparente de progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. La Thaïlande partage ce

sentiment, mais cette frustration doit servir à renforcer notre détermination commune à réaliser notre souhait collectif d'éliminer les armes nucléaires.

À cette fin, la Thaïlande est convaincue qu'il faut traiter du désarmement et de la non-prolifération nucléaires comme des questions interdépendantes qui se renforcent mutuellement. Ces deux problèmes interconnectés exigent une forte volonté politique et des mesures pratiques de la part des États dotés d'armes nucléaires comme des États non dotés d'armes nucléaires. C'est pourquoi la Thaïlande se félicite du résultat de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015, qui s'est tenue en avril et en mai. Nous exhortons tous les États à mettre pleinement en œuvre le plan d'action du TNP de 2010.

La perspective d'un monde exempt d'armes nucléaires ne verra jamais le jour si on autorise la poursuite des essais nucléaires. La Thaïlande partage les vues exprimées dans la déclaration ministérielle conjointe de la sixième Réunion ministérielle sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), tenue le 27 septembre de cette année, à savoir que le TICE est une composante clef du régime international de non-prolifération nucléaire et une mesure pratique et concrète pour la réalisation de l'objectif d'élimination complète des armes nucléaires. La Thaïlande réaffirme son engagement ferme en faveur de l'accélération du processus de ratification du TICE, et réitère sa très grande volonté de promouvoir et de garantir la rapide entrée en vigueur du TICE et son universalisation.

De l'avis de la Thaïlande, la prochaine étape sur la voie de la non-prolifération des armes nucléaires sera un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, ce qui étayerait les efforts visant à débarrasser le monde des armes nucléaires. De plus, la Thaïlande estime que les garanties de sécurité négatives jouent un rôle crucial pour décourager la prolifération des armes nucléaires. Nous appelons à la conclusion rapide d'un accord universel et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négatives.

En conséquence, la Thaïlande espère que la Conférence du désarmement pourra commencer au plus tôt les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles servant à fabriquer des armes nucléaires et autres engins explosifs. À ce propos, la Thaïlande, en sa qualité de membre du groupe informel d'États observateurs, réitère son ferme appui à

l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement, qui comprend actuellement moins d'un tiers des Membres de l'ONU, car il apparaît clairement que le nombre actuel de membres de la Conférence ne saurait refléter les défis et les besoins mondiaux.

Nous vivons une époque incertaine. En raison de la nature imprévisible des attaques terroristes, il serait prudent d'accorder à la sécurité nucléaire une priorité de premier ordre dans l'ordre du jour mondial. À la suite des succès enregistrés par les Sommets de Washington et de Séoul sur la sécurité nucléaire, la Thaïlande contribuera aux efforts mondiaux visant à renforcer le régime de sécurité nucléaire en accueillant l'une des réunions des sherpas pour le Sommet de La Haye sur la sécurité nucléaire en 2014. La Thaïlande s'est réjouie de l'organisation, le 28 septembre par le Secrétaire général, d'une réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire, laquelle a été l'occasion de poursuivre le dialogue sur tout un éventail de méthodes et de thème en vue d'intensifier les mesures multilatérales de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Pour sa part, la Thaïlande est résolue à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous sommes en train de renforcer notre régime de contrôle des exportations et avons pris une part active à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Il est indéniable que les mécanismes régionaux ont joué un grand rôle pour tenter d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. En tant que partisan actif du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, la Thaïlande se réjouit de ce que les États dotés d'armes nucléaires se soient portés coauteurs l'année dernière de la résolution 66/43 sur le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, et exhorte les États dotés d'armes nucléaires à signer dès que possible le protocole à ce Traité.

Nous insistons également sur l'importance de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, lesquelles servent non seulement à promouvoir un désarmement et une non-prolifération nucléaires complets au niveau régional, mais jouent également un rôle central pour ce qui est de l'établissement de la confiance et dans le domaine de la diplomatie préventive. Par conséquent, la Thaïlande voit d'un bon œil la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui doit se tenir à Helsinki en décembre, et encourage tous les États Membres de la région à y participer.

La Thaïlande reconnaît la nécessité d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, qui est un droit inaliénable reconnu par le TNP. À cet égard, nous saluons le rôle essentiel que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique s'agissant de promouvoir et d'assurer la sûreté, la sécurité, les garanties, la vérification, la science et la technologie nucléaires. En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'Agence, la Thaïlande se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale pour renforcer la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires.

Au niveau régional, la Thaïlande est à l'origine de la création du Réseau d'organismes de réglementation nucléaire ou de services compétents en la matière au sein de l'ASEAN, dont le but est de renforcer les activités de réglementation, ainsi que la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires de l'ASEAN. Par ailleurs, ce réseau apportera son appui et contribuera à la réalisation du but de l'ASEAN, qui est de préserver l'Asie du Sud-Est comme zone exempte d'armes nucléaires. Par ailleurs, en octobre, la Thaïlande, en coopération avec l'Australie, accueillera la troisième réunion plénière du Réseau Asie-Pacifique pour les garanties à Bangkok dans le but de promouvoir les garanties nucléaires dans la région.

Pour terminer, la Thaïlande est convaincue que les accords multilatéraux et la coopération sont essentiels pour réaliser l'objectif commun de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans le monde. Nous gardons l'espoir que, malgré de nombreux problèmes urgents, nous pourrions réaliser des progrès dignes de ce nom dans les prochaines négociations et obtenir les résultats que nous attendons tous depuis longtemps.

**M<sup>me</sup> Čubrilo** (Serbie) (*parle en anglais*) : La Serbie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/67/PV.9). Néanmoins, je voudrais appeler l'attention sur les points suivants qui revêtent un intérêt particulier pour mon pays.

La Serbie partage la conviction que les dangers potentiels de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs – y compris le danger croissant de voir des acteurs non étatiques, en particulier les terroristes et les groupes terroristes, acquérir ce type d'armes – représentent actuellement la plus grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Mon pays est partie à tous les instruments et initiatives internationaux pertinents dans ce domaine, et ses activités sont axées sur le respect scrupuleux de ses



engagements internationaux et le renforcement de ses capacités de lutte contre ces menaces.

Le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 a considérablement contribué au renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire et a confirmé que ce Traité était la pierre angulaire du désarmement nucléaire. L'adoption par consensus de son Document final (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)) témoigne clairement de l'engagement politique renouvelé des États parties au TNP en faveur des buts et objectifs du Traité. Ce fut un grand succès historique, mais il convient d'intensifier les efforts conjoints pour traduire les conclusions et recommandations de la Conférence en résultats réels et concrets.

Le nouveau cycle du processus d'examen du TNP est une excellente occasion de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action tourné vers l'avenir adopté par la Conférence d'examen du TNP de 2010 et d'examiner les moyens de promouvoir des progrès dans la promotion des trois piliers du TNP, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le même esprit de souplesse et de compromis affiché pendant la Conférence d'examen du TNP en 2010 permettra d'obtenir également des résultats satisfaisants en 2015.

Un obstacle majeur à la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action est l'impasse dans laquelle se trouve toujours la Conférence du désarmement. Pour briser cette impasse, tous les États membres doivent faire preuve d'une volonté politique manifeste. Mon pays attache particulièrement de l'importance au lancement rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

La Serbie est déterminée à respecter toutes ses obligations découlant du TNP, qu'elle considère comme un instrument vital pour la réalisation de notre objectif ultime, à savoir un monde exempt d'armes nucléaires. La Serbie a pris d'importantes mesures législatives, réglementaires et autres pour améliorer la mise en œuvre du Traité, y compris l'adoption en 2009 d'une loi relative à la protection contre les rayonnements ionisants et la sécurité nucléaire. Cette loi prévoit la création d'une institution indépendante de réglementation chargée de

la protection contre les rayonnements et de la sécurité nucléaire, qui fonctionne effectivement depuis 2010.

Par ailleurs, nous coopérons activement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Grâce à un projet spécial, exécuté avec l'aide de nos partenaires internationaux, en vue du rapatriement du combustible nucléaire usé provenant de l'Institut des sciences nucléaires de Vinča vers la Fédération de Russie – pays d'origine –, la Serbie fait désormais partie du groupe des pays qui n'ont plus d'uranium enrichi sur leur territoire. À travers le Projet de démantèlement de l'Institut des sciences nucléaires de Vinča, la Serbie a contribué concrètement aux efforts internationaux visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires.

Mon pays continue d'accorder beaucoup d'importance au respect de ses obligations au titre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, et a pris de nombreuses mesures pour améliorer ses lois, normes et pratiques dans ce domaine. Au début de cette année, la Serbie a présenté son rapport national actualisé sur les mesures prises pour mettre en œuvre ladite résolution. En avril, le Gouvernement serbe a adopté un plan d'action national pour la mise en œuvre de cette résolution pour la période 2012-2016. Ce document a été rédigé en collaboration avec les experts de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du Comité du Conseil de sécurité établi en vertu de la résolution 1540 (2004). Par ailleurs, des représentants de tous les ministères et organismes gouvernementaux compétents ont pris part à sa rédaction.

Ce document prévoit notamment la création d'un groupe de travail chargé de surveiller et d'améliorer la mise en œuvre du plan national d'action et de coordonner les activités nationales dans ce domaine. La Serbie est le premier pays de la région à adopter un plan d'action national et continuera d'améliorer ses cadres administratifs et réglementaires pour la mise en œuvre intégrale et effective de cette résolution, ainsi que des normes pertinentes relatives aux garanties physiques et techniques.

Un régime efficace interdisant les essais nucléaires est l'une des conditions essentielles à la réalisation de notre vision commune d'un monde exempt d'armes nucléaires. La Serbie a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en 2004 et reste fermement attachée à ses objectifs. Le fait que plusieurs des 64 mesures figurant dans le plan d'action du TNP de 2010 se rapportent directement au TICE confirme le fait que le Traité continue d'être

utile et son importance dans le contexte des efforts internationaux visant à promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Même si nous avons constaté des progrès importants vers l'adhésion universelle au TICE au cours des dernières années, ce Traité n'est pas encore entré en vigueur. La Serbie se félicite de la déclaration ministérielle conjointe de la sixième Réunion ministérielle à l'appui du TICE, qui s'est tenue à New York le 27 septembre. Nous sommes fermement convaincus que l'entrée en vigueur du TICE contribuera considérablement au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales, et qu'il ne faut épargner aucun effort en vue de la réalisation de cet objectif. Dans ce contexte, la Serbie encourage vivement tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, en particulier les États énumérés à l'annexe 2, à le faire dans les meilleurs délais. En attendant, il est essentiel que les moratoires sur les explosions expérimentales nucléaires continuent d'être respectés, étant entendu qu'ils ne sauraient se subsister aux obligations juridiques globales découlant du Traité.

La Serbie appuie le travail remarquable effectué par le Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la mise en place d'un système efficace de contrôle et de vérification doté de capacités de contrôle et de détection fiables. Nous estimons que les efforts déployés en ce sens doivent être considérés comme une contribution importante au renforcement de la confiance et pour élargir l'appui au Traité, en gardant à l'esprit les avantages scientifiques et concrets découlant des applications civiles, comme les systèmes d'alerte rapide pour les tsunamis et d'autres catastrophes naturelles. Le meilleur investissement pour l'avenir du Traité consiste à déployer des efforts supplémentaires pour améliorer le régime de vérification.

La Serbie se félicite de l'initiative du Secrétaire général d'organiser, en marge du débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, une réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire, axée sur le renforcement du cadre juridique.

L'application effective des instruments multilatéraux visant à prévenir et combattre le terrorisme nucléaire et à renforcer la sécurité des matières et technologies nucléaires, ainsi qu'à améliorer la coopération nationale et les mesures de contrôle strictes joue un rôle déterminant pour régler ces

problèmes de manière globale. Pour sa part, la Serbie est prête à assumer sa part de responsabilités à cet égard.

**M. Ferutá** (Roumanie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je voudrais féliciter le Président de la Commission et les membres du Bureau de leur élection à ces fonctions importantes. Ils peuvent compter sur le plein soutien de la Roumanie dans leur conduite de nos travaux durant les semaines à venir.

La Roumanie souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/67/PV.9), mais je voudrais partager avec les représentants quelques observations à titre national.

La session plénière de la Première Commission nous donne une fois par an l'occasion d'échanger nos vues sur la situation concernant les questions de sécurité internationale, et plus particulièrement sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération, ainsi que d'autres questions relatives au nucléaire. Ma délégation est elle aussi préoccupée par le manque de progrès sur les accords de désarmement, en raison principalement de l'impasse au sein de la Conférence du désarmement. Comme d'autres, nous pensons qu'il revient à la communauté internationale tout entière de faire des efforts pour obtenir des résultats concrets et atteindre notre objectif commun de nous rapprocher d'un monde sans armes nucléaires.

Nous appuyons toutes les initiatives qui visent à aider la Conférence du désarmement à s'acquitter de son mandat, à convenir d'un programme de travail et à entamer les négociations sur les questions inscrites à son ordre du jour, en particulier celles sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous avons été heureux d'entendre, pendant la table ronde de haut niveau organisée lundi après-midi, qu'aucune des propositions faites à la Première Commission cette année ne remettaient en cause le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique organe de négociation sur les questions de désarmement.

La Roumanie reste très attachée à l'existence de mécanismes multilatéraux efficaces en matière de désarmement et de non-prolifération. Par conséquent, nous considérons le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme le socle du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Nous estimons que les bons résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 définissent

une tendance positive pour l'avenir de ce régime. L'engagement de tous à mettre pleinement en œuvre les dispositions du plan d'action permettra de garantir des progrès réguliers vers le renforcement des mesures de désarmement nucléaire.

Le défi, bien entendu, consiste à concrétiser les objectifs en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération et par là-même à instaurer durablement la confiance dans l'efficacité du régime en place. L'année écoulée a été marquée par les travaux fructueux de la première session du Comité préparatoire chargé de préparer le nouveau cycle d'examen. Nous espérons que la deuxième session du Comité préparatoire perpétuera l'atmosphère productive suscitée par l'issue positive de la Conférence d'examen de 2010. Les débats sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient demeurent importants et nous accueillons avec satisfaction les efforts en faveur de la convocation prochaine d'une conférence sur le Moyen-Orient.

Toute la communauté internationale doit agir de manière résolue pour renforcer le régime de non-prolifération. Cette tâche passe notamment par le respect des accords de garanties généralisées et leurs protocoles additionnels passés avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'AIEA doit être dotée des moyens nécessaires pour remplir son mandat et, surtout, elle doit bénéficier de l'appui politique de tous ses États membres afin de pouvoir s'acquitter de ses fonctions avec le plus grand professionnalisme. Le rôle de l'AIEA dans la mise en œuvre du troisième pilier du TNP, à savoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, est absolument déterminant, notamment eu égard à ses programmes de coopération technique.

En mars de cette année, la Roumanie a participé au Sommet de Séoul sur la sécurité nucléaire où nous avons eu l'occasion de réaffirmer notre attachement aux objectifs de sécurité nucléaire. Nous saluons les contributions concrètes faites par tous les participants en faveur de la pleine mise en œuvre de la feuille de route adoptée au précédent sommet, qui s'était tenu à Washington. Nous comptons continuer de participer à ce processus et attendons avec intérêt l'évaluation des progrès qui sera faite au prochain sommet dans deux ans. Nous espérons que la volonté spécifique de parvenir à un certain équilibre entre renaissance nucléaire et enseignements tirés des conséquences de l'accident de la centrale de Fukushima continuera de guider les discussions à venir ainsi que l'évaluation des liens qui existent entre sécurité et sûreté nucléaires.

La Roumanie a souscrit à la déclaration ministérielle conjointe publiée par les Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) à la fin du mois dernier, et nous appuyons énergiquement l'entrée en vigueur du Traité. Elle représentera en effet un important pas en avant vers la réalisation du désarmement nucléaire et le renforcement du régime de non-prolifération. Il nous plaît de constater que le nombre de ratifications ne cesse d'augmenter, notamment avec la ratification de l'Indonésie, un État visé à l'annexe 2, qui constitue une avancée décisive vers l'entrée en vigueur du Traité. Dans le même esprit, nous nous félicitons également de la ratification du Traité par le Guatemala et nous sommes encouragés par les déclarations faites par l'Iraq et la Thaïlande le 27 septembre.

La Roumanie a toujours appuyé les efforts de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, basée à Vienne, en faveur de la mise en place du mécanisme de vérification du Traité. En guise de mesure concrète à cet égard, la Roumanie a accueilli à Bucarest, en octobre 2011, le séminaire sur l'évaluation des centres de données nationaux, dont le but était de mieux faire connaître le rôle important que joue le Traité. Le séminaire, qui était organisé conjointement par le Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire et le Gouvernement roumain, a donné l'occasion à des experts des centres de données nationaux venus de toutes les régions du monde d'échanger leurs expériences et les meilleures pratiques en matière de vérification et de faire remonter au Secrétariat technique provisoire les informations concernant les données, produits et services qu'ils emploient actuellement dans le cadre de leurs activités.

Il reste beaucoup à faire et nous nous réjouissons à la perspective d'avoir des échanges constructifs, placés sous le signe de la souplesse, sur des questions telles que les armes nucléaires non stratégiques, les contrôles des exportations, les cycles multilatéraux du combustible nucléaire, les zones exemptes d'armes nucléaires, l'application des normes les plus élevées possibles en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, et d'autres questions encore bien entendu. En ce qui nous concerne, nous sommes disposés à travailler avec toutes les délégations sur ces questions.

**M<sup>me</sup> Al-Adhammi** (Iraq) (*parle en arabe*) : Mon gouvernement s'est sincèrement employé à mettre en place de nouvelles relations avec la communauté internationale, des relations basées sur la confiance et

la transparence, afin de nous aider à retrouver la place naturelle que l'Iraq occupait sur la scène internationale avant l'adoption de la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité.

Mon gouvernement est convaincu de la nécessité de promouvoir l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et exprime son soutien aux efforts internationaux pour favoriser l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qu'il considère être un instrument fondamental dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Au niveau national, mon gouvernement a pris une série de mesures sur les plans législatif et exécutif en faveur de la non-prolifération, du désarmement nucléaire et de l'élimination des autres armes de destruction massive et il a adhéré à toutes les conventions pertinentes, qu'il s'attache scrupuleusement à mettre en œuvre. À cet égard, je voudrais mentionner le fait que le Conseil des représentants iraquien à approuvé, le 28 juin, le Modèle de protocole additionnel aux accords de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Forts de notre attachement au TICE et de notre conviction qu'il est l'un des principaux garants de la sécurité internationale et de la non-prolifération, nous avons signé le Traité le 19 août 2008. L'Iraq a participé à la réunion ministérielle de haut niveau qui s'est déroulée en septembre à New York en vue de favoriser l'entrée en vigueur du Traité. Notre délégation était dirigée par le Ministre iraquien des affaires étrangères, qui a fait une déclaration dans laquelle il a exprimé l'appui de l'Iraq à la déclaration ministérielle conjointe adoptée à la réunion et indiqué que l'Iraq allait ratifier sous peu le Traité.

Aujourd'hui nous pouvons annoncer que, le 9 octobre, le Conseil des représentants iraquien a approuvé notre accession au TICE. En rejoignant le TICE, l'Iraq remplit les obligations qui lui incombent au titre de la résolution 1957 (2010) du Conseil de sécurité. À cette occasion, mon gouvernement demande à ce que les efforts internationaux déployés en faveur de l'entrée en vigueur du Traité se poursuivent, et encourage les pays qui n'ont pas encore adhéré au TICE à le faire afin d'accélérer son entrée en vigueur et d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé de mettre le monde à l'abri des dangers catastrophiques que font courir ces armes. Dans cet esprit, ma délégation se félicite de la ratification du Traité par l'Indonésie.

Je souhaite en outre exprimer nos sincères remerciements et toute notre gratitude au Gouvernement kazakh pour les efforts qu'il a déployés afin d'organiser la conférence internationale intitulée « De l'interdiction des essais nucléaires à un monde exempt d'armes nucléaires », qui a eu lieu à Astana au mois d'août. Ma délégation exprime son soutien à l'initiative proposée par le Président kazakh Nursultan Nazarbayev pendant la conférence.

**M. Laggner** (Suisse) : Les armes nucléaires ont le potentiel de tuer des millions, voire des milliards de personnes. Leurs effets sont incontrôlables dans l'espace et dans le temps. Tout emploi de ces armes, sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit, causerait des dommages étendus, sévères et durables à la vie sur terre. Il est donc impératif d'élaborer des instruments internationaux plus robustes et ambitieux pour interdire l'emploi des armes nucléaires et en fin de compte les éliminer, comme toutes les autres armes de destruction massive.

Nous saluons les mesures prises par les États dotés d'armes nucléaires pour se conformer aux obligations de désarmement leur incombant en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Mais ces progrès sont loin d'être suffisants. Plusieurs milliers d'armes nucléaires sont encore déployées dans le monde aujourd'hui, et un nombre significatif d'entre elles demeurent en état de haute alerte et sont prêtes à être lancées en quelques minutes. Dans ce contexte, la Suisse s'inquiète de la situation en matière de désarmement nucléaire, et en particulier de l'absence de plus amples progrès substantiels dans les négociations multilatérales sur la question ces dernières années. Bien que le désarmement nucléaire soit une priorité centrale de l'Assemblée générale et de son mécanisme de désarmement, la Conférence du désarmement a, cette année encore, échoué à engager des négociations.

La Suisse est particulièrement préoccupée par le développement de nouveaux systèmes d'armes ou de projets à cet égard. Ceci laisse supposer que les États possédant des armes nucléaires entendent maintenir une telle capacité pour les décennies à venir. Cet état de fait soulève de sérieuses questions sur leur volonté d'honorer leurs engagements en matière de désarmement. En outre, l'architecture de sécurité du XXI<sup>e</sup> siècle ne devrait pas, à nos yeux, reposer sur ces armes inhumaines frappant sans discrimination. Le développement d'un nouveau concept de sécurité globale mérite une réflexion approfondie.



C'est pourquoi nous appelons à un engagement renouvelé en faveur du désarmement, en particulier de la part des États qui détiennent les plus importants arsenaux. Une responsabilité particulière incombe aux États-Unis et à la Russie d'ouvrir un nouveau cycle de négociations sur des réductions plus marquées, portant sur tous les types d'armes nucléaires, qu'elles soient stratégiques ou non stratégiques, déployées ou non déployées. Une telle étape est nécessaire pour que, par la suite, d'autres États dotés d'armes nucléaires prennent des mesures réciproques. Dans le même temps, nous appelons tous les États possédant des armes nucléaires à interrompre l'expansion et l'accélération de leurs programmes d'armes nucléaires, ainsi que la modernisation de tels systèmes.

Pour avancer sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires, il est primordial d'appliquer intégralement les engagements contractés dans le cadre du TNP, en particulier les 13 mesures pratiques adoptées en 2000 et les mesures en matière de désarmement prévues par le plan d'action de 2010. Je voudrais souligner l'engagement de la Suisse en faveur de cette approche par étapes, en donnant deux exemples concrets.

Premièrement, la Suisse continuera d'apporter son soutien au projet de l'organisation non gouvernementale Reaching Critical Will, qui permet d'effectuer un suivi de la mise en œuvre du plan d'action de 2010. Notre but est de fournir aux États parties des informations factuelles et facilement accessibles sur les développements significatifs dans la mise en œuvre de ce plan. La publication prévue en 2013 sera disponible avant la deuxième session du Comité préparatoire de la prochaine Conférence d'examen du TNP, qui aura lieu à Genève en avril prochain.

Deuxièmement, en sa qualité de coordonnateur du De-alerting Group (Groupe pour la levée de l'état d'alerte) en 2012, la Suisse poursuivra ses efforts en vue de la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des armes nucléaires. À nos yeux, le maintien de ces armes en état de haute alerte va à l'encontre des efforts en cours pour réduire leur rôle et leur nombre. C'est pourquoi nous présentons, avec le Chili, la Malaisie, le Nigéria et la Nouvelle-Zélande, une version actualisée de la résolution 65/71, intitulée « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ». La communauté internationale a appelé à plusieurs reprises et d'une manière appuyée à prendre de nouvelles mesures concrètes dans ce domaine, et a invité les puissances nucléaires à abandonner les postures relevant de la guerre froide. Dans ce contexte,

une manifestation parallèle a eu lieu hier, le 17 octobre, pour présenter une nouvelle étude préparée par deux experts qui aborde sous de nouveaux angles la question de la réduction du niveau d'alerte des armes nucléaires.

La Suisse poursuivra également ses diverses initiatives visant à délégitimer les armes nucléaires, une étape préparatoire vers de nouveaux instruments de désarmement nucléaire juridiquement contraignants. S'appuyant sur la préoccupation exprimée par les États parties au TNP en 2010 quant au fait que tout emploi d'arme nucléaire aurait des conséquences humanitaires catastrophiques, et sur la déclaration commune faite au nom de 16 États lors de la première session du Comité préparatoire à Vienne, la Suisse entend poursuivre avec des pays de toutes les régions du monde les efforts pour mettre pleinement en lumière l'impact humanitaire des armes nucléaires.

Nous sommes encouragés par l'attention croissante que les États, comme les organisations internationales et non gouvernementales, portent à la dimension humanitaire du désarmement nucléaire. La Suisse est convaincue qu'une meilleure compréhension des conséquences humanitaires des explosions nucléaires ouvrirait la voie à un processus multilatéral d'interdiction des armes nucléaires en raison de leur potentiel destructeur, leur caractère inhumain et du fait qu'elles frappent sans discrimination.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sont inextricablement liés. Aussi longtemps que certains États détiendront l'arme nucléaire, d'autres la voudront. Cette étroite corrélation est une raison supplémentaire pour laquelle la Suisse est préoccupée par les dossiers de prolifération en souffrance. Toute dissémination des armes nucléaires constituerait, en effet, une grave menace pour la paix et la sécurité.

Il incombe à tous les États, qu'ils soient ou non parties au TNP, de s'abstenir de toute action qui affaiblirait le régime de non-prolifération. La confiance est le maître-mot : celle que doit inspirer ce régime d'une importance capitale et celle qui doit régner entre les États. Il faut aussi renforcer la coopération internationale, en particulier en ce qui concerne la sécurité nucléaire. Tout en saluant l'engagement d'améliorer la sécurité nucléaire pris en 2012 à Séoul lors du Sommet portant sur cette question, nous demeurons convaincus qu'un tel processus devrait porter sur les matières fissiles aussi bien civiles que militaires.

La Suisse déplore l'absence de développements positifs dans les différents dossiers de prolifération en suspens, qui constituent depuis des années un sérieux motif d'inquiétude pour la communauté internationale. Nous continuons à penser que de tels défis ne peuvent être résolus que par la voie diplomatique. Le droit international doit donc être respecté, comme doivent l'être les résolutions pertinentes adoptées.

Dans ce contexte, nous encourageons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait – en particulier ceux qui poursuivent des activités nucléaires importantes – à conclure un protocole additionnel avec l'AIEA et à lui donner effet. En outre, nous appelons tous les États à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en particulier les États figurant à son annexe 2. Nous félicitons l'Indonésie et le Guatemala d'avoir ratifié cet instrument cette année. Des efforts supplémentaires sont cependant nécessaires pour que ce Traité entre en vigueur.

Je conclurai en soulignant que, pour assurer la viabilité du régime de non-prolifération et instaurer un monde sans armes nucléaires, il est essentiel de mettre en œuvre la décision prise lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 de créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous saluons et soutenons pleinement les efforts déployés par le facilitateur finlandais en vue de la tenue d'une conférence à Helsinki en décembre 2012 afin de faire progresser le processus visant à la création d'une telle zone.

**M<sup>me</sup> Panckhurst** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande est profondément déterminée à faire aboutir les efforts visant à débarrasser le monde des armes nucléaires. Cet engagement de longue haleine et de tous les instants en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération est fondé sur notre ferme conviction que les armes nucléaires ne rendent pas le monde plus sûr.

Nous restons fermement de l'avis que la seule garantie que nous ayons que l'on ne réutilisera plus jamais d'armes nucléaires est de les éliminer complètement et totalement. Telle était certainement l'intention du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et tel doit rester notre objectif fondamental. L'accord visant à proroger indéfiniment le Traité en 1995 n'était pas un accord sur la possession indéfinie d'armes nucléaires.

La Nouvelle-Zélande se réjouit d'œuvrer avec la Coalition pour un nouvel agenda en vue de progrès plus importants en matière de désarmement nucléaire, et nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de la Suède au nom de la Coalition pour un nouvel agenda (voir A/C.1/67/PV.9). Comme l'a fait observer le représentant de la Suède, le projet de résolution de la Coalition pour un nouvel agenda traite d'un certain nombre de questions de désarmement nucléaire sur lesquelles des progrès sont essentiels pour la réalisation d'un monde sans armes nucléaires.

Le Document final de la Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP en 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol.I)) propose un programme d'action à cet égard et offre un réel potentiel pour la progression vers la réalisation de notre objectif. Si nous voulons que ce potentiel soit pleinement réalisé, toutefois, tous les États, et particulièrement les États dotés d'armes nucléaires, doivent mettre pleinement en œuvre la totalité des obligations et des engagements qu'ils ont contractés au titre du TNP, y compris à ses conférences d'examen.

La Nouvelle-Zélande se réjouit également d'être associée à la déclaration prononcée hier par le représentant de la Suisse au nom du Groupe pour la levée de l'état d'alerte (voir A/C.1/67/PV.9). La Nouvelle-Zélande trouve profondément préoccupant que de grandes quantités d'armes nucléaires restent aujourd'hui dans un état élevé de disponibilité opérationnelle. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à prendre des mesures pour réduire la disponibilité opérationnelle de leurs systèmes d'armements nucléaires. Cela aurait non seulement des retombées immédiates en matière de sécurité, mais également grâce à la réduction du rôle que jouent les armes nucléaires dans certaines politiques de sécurité nationale.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) serait également un pas important dans le sens d'un monde sans armes nucléaires. Nous nous joignons à ceux qui se sont félicités des ratifications et signatures récentes du Traité, à commencer par celle de l'Indonésie, pays de l'annexe 2. Nous sommes heureux de nous joindre à l'Australie et au Mexique pour promouvoir un projet de résolution sur le TICE reconnaissant l'importance du Traité dans le cadre de nos efforts pour parvenir à un monde sans armes nucléaires. Nous continuons d'appeler tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en

particulier les États restant à l'annexe 2, à ratifier le TICE sans plus de retard.

La Nouvelle-Zélande maintient depuis longtemps que le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sont des processus synergiques exigeant des mesures urgentes sur chacun des deux fronts. Nous continuons d'appeler tous les États à prendre des mesures pour s'acquitter de leurs obligations en matière de non-prolifération.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont une illustration éloquent de la force de la volonté collective qui existe au niveau régional de débarrasser le monde des armes nucléaires. Les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent fortement à la fois aux objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire.

La Nouvelle-Zélande félicite M. Jaakko Laajava des efforts qu'il déploie en tant que facilitateur de la conférence de 2012 sur la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de tous autres types d'armes de destruction massive et elle se réjouit à la perspective de la convocation de la conférence.

La Nouvelle-Zélande a le plaisir de présenter encore cette année, avec le Brésil, notre projet de résolution biennale intitulée « Hémisphère Sud et zones adjacentes exemptes d'armes nucléaires ». Des résolutions analogues ont été adoptées par une majorité écrasante d'États par le passé, et appuyées par un grand nombre de coauteurs, et nous espérons un résultat encore plus considérable cette année.

Les armes nucléaires n'ont pas leur place dans le monde d'aujourd'hui. La Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 a reconnu que les conséquences de tout recours aux armes nucléaires seraient catastrophiques. Aucun État ne serait à l'abri de leur impact dévastateur. Nous sommes heureux de nous associer à la déclaration conjointe qui sera présentée par le représentant de la Suisse sur cette question au cours de notre débat.

Sachant que l'existence des armes nucléaires met en jeu et en danger la vie et la subsistance de tous nos peuples, il n'est que normal que la question des armes nucléaires soit au cœur du programme des Nations Unies, comme elle l'a d'ailleurs été depuis sa création. La Nouvelle-Zélande appelle à accélérer les efforts pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, un monde plus sûr pour nous tous.

**M. Kang Myong Chol** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis 1945, année de naissance de la première arme nucléaire issue du Manhattan Project, l'humanité vit dans la peur et l'agitation. Les grandes puissances insistent sur la nécessité de posséder des armes nucléaires pour des raisons de sécurité, mais l'humanité ne sera jamais débarrassée des menaces de l'holocauste et de la ruine tant qu'existeront les armes nucléaires.

La communauté internationale aspire à entrer dans une ère de paix durable au XXI<sup>e</sup> siècle en abolissant les armes nucléaires. Les réalités montrent cependant que les grandes puissances s'appuient plus que jamais sur les armes nucléaires. La doctrine nucléaire fondée sur la dissuasion mutuelle s'est transformée en doctrine fondée sur des frappes nucléaires préventives, et la menace nucléaire en augmentation perpétuelle est devenue plus flagrante.

L'équité dans le cadre des relations internationales n'a plus sa place; les délibérations et débats organisés à l'ONU sur les questions de désarmement ne portent pas sur les menaces et problèmes réels, mais sont détournés par des assertions irréalistes sur des questions marginales. Cette année encore, la Conférence du désarmement a été profondément divisée et a achevé sa session sans obtenir l'ombre d'un résultat autre que la reconnaissance du désaccord qui persiste sur la question prioritaire. Le fait de lutter contre les symptômes de ce problème sans s'attaquer à ses causes profondes n'est qu'une perte de temps, et cela ne débouchera pas sur une solution véritable et ne fera que prolonger des conflits futiles.

Le désarmement nucléaire est la priorité absolue. Il est la seule solution absolue au problème de la prolifération nucléaire, qui est apparu après que les États dotés d'armes nucléaires aient commencé à utiliser ou à menacer d'utiliser ces armes. Les pays pour lesquels la non-prolifération est une priorité ont un motif secret qui les pousse à lutter contre le statu quo, qui se caractérise par le monopole qu'exercent les États dotés d'armes nucléaires dans le domaine des armes nucléaires, et à reléguer les États non dotés d'armes nucléaires à un rang d'inférieurs et de subordonnés. Il s'agit du même tour qu'ont joué les États dotés d'armes nucléaires aux États non dotés d'armes nucléaires en 1968 afin de les pousser à adhérer au Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires (TNP), un traité discriminatoire, en les attirant avec l'article VI.

Dans les instances multilatérales consacrées au désarmement, notamment la Conférence du désarmement, la République populaire démocratique de Corée a, en collaboration avec les pays du Mouvement des pays non alignés, décrit le désarmement nucléaire comme la principale question de paix et de sécurité mondiales, et elle demeure déterminée à faire du désarmement nucléaire la priorité absolue. Le désarmement nucléaire doit viser à éliminer complètement les armes nucléaires. La passivité des États dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne la mise en œuvre de leurs obligations en matière de désarmement – par exemple, la réduction par étapes des armes nucléaires et l'adoption de garanties de sécurité conditionnelles – serait considérée comme une moquerie à l'égard des États non dotés d'armes nucléaires et ne ferait qu'approfondir la méfiance mutuelle.

Le désarmement nucléaire complet et total – soit le fait que les États dotés d'armes nucléaires offrent des garanties négatives de sécurité, qu'ils retirent les armes déployées hors de leur territoire et qu'ils éliminent totalement leurs arsenaux nucléaires – satisfait les attentes de la communauté internationale s'agissant du respect des obligations dans le domaine du désarmement.

Le principal obstacle à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables sur la péninsule coréenne est la politique hostile des États-Unis à l'endroit de la République populaire démocratique de Corée. La politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée a de profondes racines historiques. Certaines personnes ne comprennent pas que le comportement hostile des États-Unis vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée est lié à la question du nucléaire. De fait, la politique hostile des États-Unis a donné lieu au problème nucléaire sur la péninsule coréenne, et la République populaire démocratique de Corée a développé des armes nucléaires pour contrer la menace nucléaire croissante émanant des États-Unis.

Bien avant l'apparition du problème nucléaire, les États-Unis ont qualifié la République populaire démocratique de Corée d'ennemi et refusé de reconnaître sa souveraineté. Des mécanismes institutionnels et juridiques hostiles à la République populaire démocratique de Corée ont alors été mis en place, et les États-Unis ont ouvertement mené des attaques militaires et fait peser des menaces nucléaires en vue d'éliminer

l'idéologie et le système de la République populaire démocratique de Corée. Les sanctions économiques et les pressions internationales visant à isoler et suffoquer la République populaire démocratique de Corée sont persistantes.

La République populaire démocratique de Corée a décidé de se doter de moyens de dissuasion nucléaire non pas parce qu'elle cherchait à assouvir une quelconque ambition nucléaire ou à l'utiliser comme monnaie d'échange, mais parce qu'elle devait contrer les manœuvres des États-Unis visant à l'éliminer. L'époque où les États-Unis menaçaient la République populaire démocratique de Corée au moyen d'une bombe atomique est révolue. Les moyens de dissuasion et de légitime défense dont dispose la République populaire démocratique de Corée sont une garantie fiable contre la guerre et en faveur de la paix et de la stabilité sur la péninsule coréenne. Si les États-Unis font preuve de courage en abandonnant leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée et qu'ils contribuent ainsi à la paix et à la sécurité sur la péninsule coréenne, la République populaire démocratique de Corée sera disposée à tout moment à améliorer les relations bilatérales sur la base des principes de respect de la souveraineté, de l'égalité et des avantages mutuels.

Le respecté maréchal Kim Jong Un souhaite ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire des relations entre la République populaire démocratique de Corée et les pays amis, et rompre ainsi avec le passé. Si les États-Unis maintiennent leur politique anachronique et hostile en dépit de la bonne volonté de la République populaire démocratique de Corée, la possession d'armes nucléaires par la République populaire démocratique de Corée ne fera que se prolonger et s'accroître.

Pour terminer, ma délégation tient à ajouter quelques mots s'agissant des déclarations prononcées aujourd'hui dans le cadre du présent débat thématique. La délégation de la République populaire démocratique de Corée rejette totalement la déclaration de la délégation sud-coréenne car celle-ci ne mérite même pas d'être prise en compte, et ce du fait que la Corée du Sud n'a aucun droit souverain et qu'elle obéit au doigt et à l'œil aux États-Unis. La Corée du Sud a été élue aujourd'hui membre non permanent du Conseil de sécurité, ce qui aurait été impossible sans le consentement et l'appui des États-Unis. Les pays véritablement indépendants et souverains seront entendus avec respect; autrement, ils seront ignorés. La République populaire démocratique



de Corée est un État doté d'armes nucléaires, alors que la Corée du Sud est subordonnée aux États-Unis.

Certains représentants européens, notamment ceux de la France et des Pays-Bas, ont affirmé dans leurs déclarations que la République populaire démocratique de Corée devait abandonner son programme nucléaire. C'est la cinquième fois que j'exerce mon droit de réponse, et je réitère une fois de plus que la République populaire démocratique de Corée possède une force de dissuasion nucléaire qui vise à contrer les menaces nucléaires émanant des États-Unis. C'est une mesure de légitime défense. La République populaire démocratique de Corée n'a rien à voir avec l'Agence internationale de l'énergie atomique ou le TNP, car elle n'est partie à aucun de ces deux instruments. En ce qui concerne l'enrichissement de l'uranium et la construction d'un réacteur à eau ordinaire, nous avons pris ces mesures en vue d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

J'ai un conseil à donner aux pays qui ont une opinion subjective de la question du nucléaire sur la péninsule coréenne. Avant de dire quoi que ce soit sur la nécessité que la République populaire démocratique de Corée abandonne son programme nucléaire, ils devraient demander aux États-Unis d'arrêter de maltraiter les petits pays avec leurs armes nucléaires. S'ils n'ont pas le courage de le faire, ils feraient mieux de garder le silence; tout autre comportement constituerait une flatterie à l'égard des États-Unis.

**M<sup>me</sup> Chatt** (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada se réjouit de l'échange de vues largement constructif auquel a donné lieu la réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015, qui s'est tenue à Vienne du 30 avril au 11 mai. Dans le prolongement du consensus intervenu à la Conférence d'examen du TNP de 2010, il était important que le cycle d'examen actuel puisse commencer sans les retards procéduraux qui ont nui à l'ouverture du dernier cycle d'examen. À cet égard, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Président australien du Comité préparatoire, l'Ambassadeur Peter Woolcott, pour son leadership et pour avoir organisé une large consultation avant les rencontres et tout au long de celles-ci. Comme l'a déclaré le Canada durant la session du Comité préparatoire, nous estimons que le renforcement de la gouvernance et une plus grande responsabilisation demeurent des priorités sur lesquelles il sera possible de se pencher utilement pendant le cycle d'examen actuel.

Le Canada estime que la prolifération nucléaire constitue la plus grande menace pour la stabilité et la sécurité internationales. Le Canada est ainsi préoccupé par trois cas flagrants de non-respect des obligations en matière de non-prolifération nucléaire. Nul ne peut douter que le programme nucléaire de l'Iran vise à acquérir la capacité de fabriquer l'arme nucléaire. L'Iran passe outre, sciemment, aux exigences et aux obligations que lui imposent le Conseil de sécurité et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ce non-respect du droit international et de ses obligations en matière de garanties constitue une atteinte aux efforts visant à assurer l'utilisation sûre, en toute sécurité et, surtout, pacifique de l'énergie nucléaire.

Nous demandons très fermement à l'Iran, à la Corée du Nord et à la Syrie de respecter les résolutions applicables du Conseil de sécurité et de coopérer pleinement avec l'AIEA et la communauté internationale, afin de régler les questions en suspens relativement à leurs activités nucléaires, de manière à ce que, encore une fois, ils respectent intégralement leurs obligations. Seul le respect de l'obligation de rendre des comptes et la transparence contribueront à rassurer la communauté internationale.

Outre la nécessité de s'attaquer à ces cas de non-respect, il convient de mener à bien les efforts entrepris pour conclure des instruments cruciaux. D'abord, malgré le ferme soutien à la résolution 66/44 présentée par le Canada à l'Assemblée générale en 2011, la Conférence du désarmement n'est pas encore parvenue à s'entendre sur un programme de travail détaillé qui englobe la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Le Canada déposera un projet de résolution au cours de la présente session qui vise à donner suite à l'appel lancé dans la résolution de 2011 pour que l'Assemblée générale envisage des options pour la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous serions reconnaissants à toutes les délégations d'apporter leur appui à ces efforts afin que nous puissions entamer des discussions de fond en vue de prendre de nouvelles mesures axées sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

L'humoriste Carol Burnett disait que « la comédie, c'est l'équation de la tragédie plus le temps ». En effet, le fait que l'unique instance multilatérale de négociation en matière de non-prolifération et de désarmement ne parvienne pas à convenir d'un programme de travail, ni à le mettre à exécution, tient de la tragédie. Et si le fait

que cela se produit chaque année depuis 1998 ne tient pas encore de la comédie, c'est par contre certainement cause de ridicule. Le fait également que la Corée du Nord a présidé cette instance de désarmement été du domaine de l'absurde.

*(l'oratrice poursuit en français)*

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) tarde également à se concrétiser. Même si l'Indonésie, État de l'annexe 2, a pris la décision vivement saluée de le ratifier en février de cette année, huit États doivent encore le ratifier pour qu'il puisse entrer en vigueur. Le Canada a été heureux d'organiser conjointement une réunion ministérielle des Amis du Traité le 27 septembre dernier, en marge du débat de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies. La déclaration ministérielle conjointe issue de cette rencontre a été adoptée par 101 pays. Nous encourageons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à ajouter leur voix aux appels internationaux en faveur de la mise en œuvre intégrale du Traité et de son système de vérification. Nous renouvelons notre appel pour que tous les États qui ne l'ont pas encore fait, tout particulièrement les États restants de l'annexe 2, le signent et le ratifient dès que possible.

Comme l'a annoncé le Ministre canadien des affaires étrangères, lors de la réunion de septembre des Amis du Traité, le Canada vient de conclure un accord de contribution avec l'Organisation du TICE, à Vienne, en vue du déploiement de matériel canadien de pointe pour renforcer sa capacité à effectuer des inspections sur place. Cette contribution, qui se concrétisera prochainement, a été rendue possible grâce au Programme de partenariat mondial du Canada, qui coordonne la contribution canadienne du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Le Partenariat mondial regroupe désormais 24 partenaires internationaux et il met à exécution des programmes concrets à l'échelle de la planète pour détruire, dans la mesure du possible, les matières pouvant servir à la fabrication d'armes de destruction massive. Depuis 2002, le Canada a investi plus de 880 millions de dollars dans des programmes réalisés dans le monde entier afin de lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes.

Lors du Sommet sur la sécurité nucléaire de 2012 à Séoul, le Premier Ministre, M. Harper, a annoncé la prorogation du Programme de partenariat mondial jusqu'en 2018, avec un budget de 367 millions de dollars.

Conformément à son nouveau mandat, le Programme de partenariat mondial continuera à réorienter ses activités afin de s'attaquer à de nouvelles menaces de prolifération dans les Amériques, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient.

Pour terminer, je tiens à souligner que ma délégation continuera à apporter sa contribution pour assurer le succès de cette session de la Première Commission et promouvoir les priorités du Canada.

**M. Valero Briceño** (Venezuela) *(parle en espagnol)* : La République bolivarienne du Venezuela s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le Pérou au nom de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (voir A/C.1/67/PV.9).

Pour ma délégation, l'absence d'un sentiment d'urgence pour ce qui est du désarmement nucléaire est tout à la fois déconcertante et préoccupante. Nous vivons dans un monde accablé de tensions et de confrontations croissantes de nature politique et militaire. Le système de relations internationales qui cherche à régler la conduite des États est sous des menaces constantes. Des interventions armées sont entreprises en marge du Conseil de sécurité et au mépris des principes cardinaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international.

La volonté d'hégémonie de quelques puissances impériales est inscrite à l'ordre du jour et entrave toute possibilité de se diriger vers un monde multipolaire, équilibré, pacifique et débarrassé des armes nucléaires. De nouvelles conceptions de guerre permanente sont constamment inventées pour justifier le maintien et la modernisation des arsenaux nucléaires, comme par exemple la possibilité pour les États parias d'obtenir l'arme nucléaire.

Deux décennies après la fin de la guerre froide, ces arsenaux ont toujours la capacité de détruire plusieurs fois la planète. Il y a encore dans le monde quelque 20 500 ogives nucléaires, dont plus de 5 000 sont déployées et prêtes à être utilisées, et 2 000 en état d'alerte élevée. Du fait des progrès technologiques, nombre d'entre elles sont huit à 100 fois plus puissantes que les bombes qui ont détruit Hiroshima et Nagasaki. Le processus de modernisation des armes nucléaires progresse rapidement et le danger est qu'il s'élargisse à l'espace extra-atmosphérique.

Parallèlement à ce processus accéléré et terrifiant de modernisation et d'expansion, peu de signes indiquent

que nous sommes engagés sur la voie de l'élimination complète des armes nucléaires. Le vaste complexe militaro-nucléaire de sécurité nationale, phénomène de la guerre froide, perdue et, dans certains pays, est même renforcé.

Il semble que nous nous dirigeons vers une phase de normalisation des arsenaux nucléaires dans un contexte d'après guerre froide. Un nouveau type de guerre froide, assortie d'une nouvelle course aux armements, pose un danger imminent et bien réel. D'aucuns feront valoir que la production et la modernisation des armes nucléaires n'ont pas à aboutir à une confrontation nucléaire et que, au contraire, cela a un effet de dissuasion propice à la coexistence pacifique entre les États dotés d'armes nucléaires. Ils considèrent que la menace des armes nucléaires est moralement défendable et prétendent que leur objectif est précisément d'éviter une confrontation militaro-nucléaire. Une telle confrontation n'est pas censée se produire.

Au vu de ces positions, rien ne laisse anticiper la réalisation, dans un avenir proche, de progrès dans la réduction des arsenaux nucléaires en deçà du risque d'annihilation complète et absurde de l'ennemi, de l'humanité et de l'environnement. Pire encore est le fait qu'il n'existe aucune véritable garantie qu'une guerre nucléaire n'éclatera pas. La doctrine de la dissuasion n'est rien d'autre qu'une doctrine, un espoir. L'avenir de l'humanité ne peut plus dépendre de la confiance erronée de quelques États.

Voilà pourquoi la République bolivarienne du Venezuela estime que la conclusion d'accords multilatéraux dans le domaine du désarmement est une priorité pour l'humanité. Par conséquent, nous devons négocier des accords de fond sur le désarmement dans le cadre de la Conférence du désarmement – instance multilatérale par excellence – visant à l'élimination totale des armes nucléaires.

La révolution bolivarienne, sous l'égide du Président Hugo Chávez Frias, entend contribuer à la mise en place d'un nouveau système géopolitique international pour un monde multacentrique et multipolaire qui permettrait d'assurer l'équilibre et la paix dans le monde. Il incombe aux puissances nucléaires d'honorer leurs engagements incontournables en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, afin de renforcer la paix et la sécurité internationales et garantir la survie de la race humaine.

**M<sup>me</sup> Nyhamar** (Norvège) (*parle en anglais*) : Une explosion nucléaire – suite à un acte délibéré d'un État, un acte terroriste ou un accident – aurait des conséquences dans le monde entier. Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration pendant le débat général de la Commission (voir A/C.1/67/PV.6), en mars 2013, la Norvège accueillera à Oslo une conférence consacrée aux conséquences humanitaires des explosions nucléaires, ainsi qu'à notre capacité à faire face à une telle catastrophe d'une manière crédible et efficace. Cette conférence sera l'occasion de discuter des effets immédiats et des conséquences à long terme d'une explosion nucléaire, et de déterminer le niveau réel de préparation pour une intervention humanitaire efficace en cas d'explosion nucléaire.

En abordant des thèmes tels que le niveau de préparation, la protection, les pertes civiles et les dégâts matériels, l'action humanitaire et la capacité d'intervention, les flux de réfugiés, les questions liées à la santé et les effets sur le climat, cette conférence permettra de mieux comprendre, sur la base de faits, les conséquences humanitaires d'une explosion nucléaire. Nous invitons tous les États et les acteurs humanitaires intéressés, qui sont conscients de la nécessité de débattre des conséquences humanitaires des armes nucléaires et de disposer de capacités adéquates d'intervention d'urgence en cas d'explosion nucléaire, à participer à cette conférence. Nous encourageons surtout les hauts fonctionnaires et les experts en la matière à y participer.

Tout au long de l'histoire des Nations Unies, la nécessité d'examiner les questions d'un point de vue humanitaire n'a cessé de s'affirmer sur la scène politique internationale et en ce qui concerne la maîtrise des armements. L'importance des conséquences humanitaires des armes est de plus en plus reconnue. Néanmoins, les armes nucléaires ne sont que très rarement abordées sous cet angle. Mais cela pourrait bientôt changer, et à juste titre, puisque les conséquences humanitaires sont la motivation la plus importante de tous les efforts que nous déployons en vue du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité nucléaires.

Il s'agit d'une motivation pertinente pour tous les pays, indépendamment de leur idéologie politique et de leur situation géographique. Par ailleurs, il s'agit d'une question qui devient de plus en plus pertinente pour un large éventail d'organisations et de groupes de pression, car elle est liée à un certain nombre de questions qui préoccupent vivement des personnes qui n'ont rien à voir

avec les réunions portant sur la politique internationale. Il était grand temps que les des armes nucléaires sur le plan humanitaire soient finalement reconnues, comme l'a fait la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010. À notre avis, il s'agit d'un des résultats les plus importants de cette Conférence.

La non-prolifération nucléaire est cruciale pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. La non-prolifération est essentielle pour la sécurité de tous les pays, et nous devrions tous mettre tout en œuvre pour mettre pleinement à profit les outils dont nous disposons. Nous prions instamment tous les États Membres à mettre pleinement en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. La Norvège a versé des contributions volontaires substantielles au Bureau des affaires de désarmement à cette fin.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est le garant du régime mondial de non-prolifération. Les garanties généralisées et le protocole additionnel de l'AIEA devraient constituer la norme de vérification dans ce domaine. Nous sommes heureux de constater que la majorité des États Membres de l'ONU ont signé et mis en œuvre le protocole additionnel. Cependant, il y a encore de nombreux États qui doivent prendre cette mesure essentielle pour permettre à l'AIEA de déterminer que leurs activités nucléaires sont menées à des fins exclusivement pacifiques.

L'AIEA doit être dotée de tous les moyens nécessaires pour mener à bien sa tâche cruciale en vue de la non-prolifération. À plusieurs reprises, la Norvège a exprimé sa vive préoccupation face aux défis qui subsistent en matière de prolifération, tels que ceux posés par l'Iran, la Syrie et la République populaire démocratique de Corée. La Norvège exhorte l'Iran à y mettre du sien pour restaurer la confiance de la communauté internationale relativement à ses activités nucléaires. À cet égard, le strict respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'AIEA serait un premier pas important. Un règlement politique des questions en suspens permettrait de renforcer considérablement le régime de non-prolifération dans son ensemble.

La Norvège condamne la violation par la République populaire démocratique de Corée des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et prie instamment ce pays de renoncer à tous ses programmes nucléaires et de missiles balistiques et de respecter à nouveau et intégralement le TNP et les garanties

de l'AIEA. La Norvège exhorte également la Syrie à coopérer pleinement avec l'AIEA pour régler les questions en suspens concernant son accord de garanties et à mettre en vigueur un protocole additionnel le plus rapidement possible.

Lorsque le Traité de non-prolifération des armes nucléaires est entré en vigueur en 1970, nous étions très jeunes et certains d'entre nous n'étaient même pas encore nés. Quarante-deux ans plus tard, nous vivons toujours dans un monde où existent des armes nucléaires. Nous nous félicitons à juste titre de la Conférence d'examen du TNP de 2010, car elle a abouti à l'adoption d'un plan d'action détaillé portant sur les trois piliers du Traité. Cependant, seule la mise en œuvre de ce plan d'action nous permettra de passer d'un succès diplomatique à des résultats tangibles.

Nous sommes heureux de constater que la mise en œuvre du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques se poursuit sans heurts. Cependant, nous voudrions encourager les États-Unis et la Fédération de Russie, comme le nom du Traité l'indique, à mener d'autres négociations, y compris sur toutes les catégories d'armes nucléaires. Bien entendu, nous encourageons également les autres États dotés d'armes nucléaires à participer aux efforts de désarmement nucléaire. Nous sommes heureux de constater que tous les États dotés d'armes nucléaires parties au TNP se réunissent régulièrement en vue d'honorer leurs obligations découlant du plan d'action, et nous attendons avec intérêt les résultats concrets de leurs délibérations.

Un élément important du plan d'action est la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui doit se tenir d'ici à la fin de l'année. La Norvège appuie sans réserve les efforts visant à faire en sorte que cette conférence contribue réellement à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans la région, ce qui renforcerait aussi bien la sécurité de la région que notre sécurité à nous tous. Plus de la moitié des pays du monde ont volontairement décidé de faire partie de zones exemptes d'armes nucléaires.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont également des éléments essentiels pour assurer la sécurité nucléaire. La Norvège a participé au fructueux Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Séoul en mars, et nous nous réjouissons à la perspective de donner



suite à ce processus important. Nous devons sécuriser toutes les matières nucléaires, poursuivre nos efforts en vue de la conclusion d'accords de coopération pour la production de combustible nucléaire destiné aux réacteurs civils et réduire considérablement l'utilisation de l'uranium hautement enrichi dans le cadre de toutes ses applications. Tous ces objectifs sont réalisables et permettront de renforcer notre sécurité collective.

La Norvège s'associe aux autres orateurs pour appeler à l'ouverture immédiate de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Dans le même temps, il est clair que nous devons accélérer le processus visant à soumettre les stocks de matières fissiles aux garanties de l'AIEA. À cet égard, nous saluons l'accord conclu par les États-Unis et la Fédération de Russie concernant l'élimination du plutonium, et nous souhaiterions que d'autres mesures soient prises dans ce domaine.

Par ailleurs, la Norvège est favorable à de nouvelles mesures pour encourager l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui marquera un pas en avant capital dans l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Comme d'autres, la Norvège se félicite des ratifications du Traité intervenues récemment, et notamment de celle de l'Indonésie, État visé à l'annexe 2.

Il faut également veiller à ce que nos systèmes de vérification soient suffisamment rigoureux pour susciter la confiance nécessaire dans l'intégrité des processus de non-prolifération et de désarmement, sur la base des principes de vérifiabilité, d'irréversibilité et de transparence. Nous estimons que l'AIEA a un rôle important à jouer à cet égard également et nous nous emploierons à renforcer ses capacités.

Sur un plan bilatéral, la Norvège et le Royaume-Uni coopèrent depuis un certain nombre d'années au niveau des experts pour mettre au point des techniques et des procédures de vérification du désarmement nucléaire et essayer de trouver des solutions aux problèmes rencontrés à cet égard. Une part importante de ce travail consiste à démontrer que, dans le domaine de la vérification, la collaboration entre les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'en possèdent pas n'est pas seulement possible mais nécessaire.

Enfin, il nous faut une nouvelle fois conclure sur le constat que la situation actuelle concernant les mécanismes multilatéraux de désarmement est un problème pour nous tous. Ces mécanismes ne sont pas

ouverts à tous les pays concernés ni à tous les acteurs compétents, ils sont complètement englués dans des problèmes d'ordre procédural, et ils ne fonctionnent pas. Tous les États membres de l'Assemblée générale ont à la fois le droit et le devoir de contribuer au développement d'idées neuves et d'approches nouvelles et, de toute évidence, cette participation est absolument nécessaire si nous voulons atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est pourquoi la Norvège se joint aux autres États Membres qui demandent que soit adopté, à la présente session de la Première Commission, un projet de résolution permettant de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire en envisageant de nouveaux cadres possibles de négociation. Nous n'avons d'autre choix que d'essayer. Il est indéniable que le désarmement nucléaire n'est pas facile et demande des efforts acharnés, mais c'est précisément pourquoi nous ne pouvons laisser l'impasse l'emporter. Les armes nucléaires concernent tout le monde et il est donc de la responsabilité de tous les États Membres d'œuvrer pour un monde débarrassé de ces armes.

**M<sup>me</sup> Adamson** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : C'est un réel plaisir que de vous voir, M. Salim, présider la séance. Je demande à tous, et notamment aux interprètes, de bien vouloir m'excuser de ne pas avoir de copies de ma déclaration à distribuer. Je vais m'efforcer de parler lentement et, de toute façon, je vais abrégier le discours que j'avais préparé, que nous publierons sur le site QuickFirst.

Je m'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne dans le cadre de ce débat (voir A/C.1/67/PV.9).

Ces dernières années, des mesures concrètes ont été prises en faveur de l'objectif de désarmement nucléaire et il est important de prendre acte de ces succès. Toutefois, il nous faut aussi nous engager collectivement en faveur d'un avenir partagé dans lequel nous sommes tous prêts à prendre nos responsabilités et à édifier un monde plus sûr et plus stable, un monde où ceux qui ne possèdent pas d'armes nucléaires ne cherchent pas à s'en doter, et où ceux qui en détiennent n'ont plus le sentiment qu'elles leur sont utiles. Cette tâche est d'une importance absolument fondamentale et sera notre legs pour les générations à venir.

Le Gouvernement britannique demeure résolument attaché à l'objectif à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons toujours honoré nos engagements en matière de désarmement et respecté

nos obligations juridiques internationales découlant de notre adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'État doté de l'arme nucléaire. Tant que les armes nucléaires existeront et tant que l'avenir de la situation en matière de sécurité demeurera aussi incertain, le Gouvernement britannique entend toutefois conserver une puissance nucléaire dissuasive minimum, et ce, en toute sûreté et sécurité.

À la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010, nous avons annoncé que pour la première fois nous allions limiter le nombre maximum d'ogives nucléaires dans l'arsenal britannique et que nous allions procéder à un réexamen de notre politique nucléaire déclaratoire. L'examen stratégique des questions de défense et de sécurité que nous avons réalisé en 2010 a conclu que le Royaume-Uni pouvait satisfaire les exigences minimum d'une dissuasion crédible, tout en réduisant sa capacité nucléaire. Aussi avons-nous pris de nouvelles mesures de désarmement et avons annoncé que d'ici à la décennie 2020 nous allions ramener de 48 à 40 le nombre d'ogives nucléaires embarquées dans chacun de nos sous-marins; fixer à un maximum de 120 le nombre de têtes nucléaires opérationnelles; réduire à 8 tout au plus le nombre de missiles opérationnels à bord des sous-marins de la classe Vanguard; et limiter le volume total de notre stock d'armes nucléaires à 180 engins.

En juin de l'année dernière, nous avons indiqué que le programme de réduction des têtes nucléaires avait démarré et qu'au moins un de nos sous-marins n'avait plus désormais à son bord qu'un maximum de 40 têtes nucléaires. La réduction à 120 du nombre de têtes nucléaires opérationnelles devrait, quant à elle, intervenir d'ici à la prochaine Conférence d'examen du TNP de 2015. Autre résultat de l'examen de notre politique déclaratoire, nous avons également annoncé que le Royaume-Uni allait donner aux États non dotés de l'arme nucléaire qui sont parties au TNP et respectent les obligations qui en découlent de nouvelles garanties de sécurité plus solides qu'il n'emploiera ni ne menacera d'employer ses armes nucléaires contre eux.

En plus de ces importantes mesures unilatérales, le Royaume-Uni s'est employé d'arrache-pied à obtenir des progrès au niveau multilatéral. La conférence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité (les 5P), organisée à Washington du 27 au 29 juin, a donné aux cinq États nucléaires l'occasion cruciale d'examiner les moyens concrets d'honorer leurs obligations de

désarmement nucléaire découlant du TNP. À l'instar des conférences précédentes de Londres et de Paris, cet événement s'est avéré important non seulement parce que nous y avons tenu des discussions de fond, mais aussi parce qu'il a permis de renforcer la confiance entre les cinq puissances nucléaires et d'établir des contacts avec les organisations non gouvernementales et les États non dotés de l'arme nucléaire.

Le pilier du TNP relatif au désarmement concerne bien sûr avant tout la responsabilité particulière qui incombe aux 5P de se conformer aux exigences de l'article VI du Traité, mais nous ne devons pas oublier toutefois que tous les États parties au TNP doivent faire en sorte de mettre en œuvre le plan d'action convenu, et ce, pour les trois piliers. Mon collègue de la Norvégien vient tout juste de mentionner comment nos deux pays collaborent en matière de vérification, aussi ne m'étendrai-je pas davantage sur cette question, si ce n'est pour ajouter que nous attachons beaucoup d'importance à cette coopération que nous espérons voir se poursuivre.

Outre les efforts de désarmement déployés unilatéralement, bilatéralement ou avec d'autres États, dotés ou non de l'arme nucléaire, le Royaume-Uni continue d'encourager vivement des progrès dans l'élaboration d'instruments multilatéraux qui nous aideront à avancer vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) demeure l'une des grandes priorités du Royaume-Uni en matière de désarmement. Nous félicitons et saluons l'Indonésie et le Guatemala d'avoir ratifié le Traité cette année. À l'appui de cet objectif d'entrée en vigueur du Traité, le Royaume-Uni soutient l'initiative visant à encourager les petits États insulaires à signer et ratifier le Traité et nous accueillons avec satisfaction la signature de Nioué plus tôt cette année.

En ce qui concerne le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, nous voulons que les négociations démarrent d'urgence au sein de la Conférence du désarmement. Nous tenons beaucoup à la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. L'adoption d'un traité vérifiable, nous permettra de nous rapprocher sensiblement de notre objectif d'un monde sans armes nucléaires. Sans un traité, nous n'aurons toujours pas de moyen juridiquement contraignant de mettre fin à la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires. Pourtant, une nouvelle année vient de s'écouler sans

que la Conférence de désarmement n'ait pu entamer les négociations ni même s'entendre sur un programme de travail. Ensemble, les 5P ont œuvré pour matérialiser l'engagement pris à Washington de redoubler d'efforts pour encourager l'ouverture des négociations à la Conférence du désarmement, et nous continuerons à le faire.

Bien qu'on mette souvent l'accent sur le pilier du désarmement, ce qui est compréhensible, il nous faut aussi nous pencher sur les défis qui se posent en matière de non-prolifération si nous voulons créer un monde plus sûr. Ces défis ne sont nulle part plus manifestes que sur la question des menaces que font peser les programmes nucléaires iranien et nord-coréen. La communauté internationale continue de nourrir de graves inquiétudes face au programme d'enrichissement de l'uranium et de construction d'un réacteur à eau légère que la République démocratique populaire de Corée prétend avoir mis en place, et face à l'accroissement par l'Iran de sa capacité de produire de l'uranium enrichi à 20 %, production qui ne répond à aucun usage civil plausible.

La communauté internationale doit rester unie au sujet des préoccupations que suscitent le programme nucléaire iranien. Nous, les gouvernements des E3+3, œuvrons sans relâche pour y trouver une solution, et encourageons l'Iran à coopérer véritablement avec la communauté internationale en prenant les mesures concrètes nécessaires pour rétablir la confiance de la communauté internationale dans la nature exclusivement pacifique de son programme.

Le Gouvernement britannique continue d'appuyer la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Étant l'un des organisateurs de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, dont l'organisation a été demandée par la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010, nous nous efforçons de réunir tous les États de la région afin d'examiner les moyens de réaliser des progrès. Nous demeurons attachés à ce mandat, et soutenons pleinement le facilitateur de la conférence, M. Jaakko Laajava, de la Finlande, qui a mené un vaste programme de sensibilisation, et consulté tous les États de la région en vue de la conférence. Nous saluons les efforts inlassables qu'il déploie à cet égard.

Le Royaume-Uni est convaincu que, pour que la conférence soit constructive, l'engagement et l'accord de tous les États de la région sont nécessaires. Nous saluons tous les efforts consentis en vue de créer un

climat propice au dialogue, et reconnaissons le travail sérieux que certains acteurs régionaux entreprennent actuellement.

Nous avons été fort satisfaits du fait que le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)) ait reconnu que les accords de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et les protocoles additionnels sont indispensables pour que l'AIEA puisse s'acquitter de ses responsabilités en matière de garanties internationales.

Je voudrais évoquer brièvement les autres zones exemptes d'armes nucléaires. Le Royaume-Uni estime que les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent grandement au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et permettent de consolider la sécurité régionale et internationale. En décembre 2011, les cinq puissances nucléaires et les États de l'Asie du Sud-Est ont conclu un accord sur les termes et le langage du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, donnant ainsi des garanties négatives de sécurité fondées sur des traités à 10 États supplémentaires. Nous regrettons que la cérémonie de signature du Protocole, qui devait avoir lieu le 12 juillet, ait été reportée. Les cinq puissances nucléaires restent fermement déterminées à signer le Protocole dès que possible. En signant et en ratifiant ce Protocole, ils s'engagent à respecter le Traité et ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre les 10 États qui en sont parties.

Nous comprenons que certains pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) puissent avoir des questions sur les déclarations que certaines des cinq puissances nucléaires ont l'intention de faire lors de la signature ou de la ratification du Protocole. Ces déclarations sont traditionnelles et acceptées dans la pratique internationale. Cela s'est fait avec les Traités de Rarotonga et de Pelindaba, sans qu'aucune conséquence concrète négative sur les avantages ou l'efficacité du Protocole, ni aucune réaction négative de la part des États parties à ces traités n'aient été observées. J'encourage chacun d'entre nous, les cinq puissances nucléaires et les pays de l'ASEAN, à saisir l'occasion dont nous disposons actuellement pour adopter le Protocole. Cela fait longtemps que nous n'avons eu la possibilité d'œuvrer ensemble sur cette question. Ne laissons pas passer l'occasion d'achever cette tâche.

Enfin, le Royaume-Uni a encore prouvé son attachement au renforcement du régime du TNP en signant une déclaration des cinq puissances nucléaires sur le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, le mois dernier à New York. Nous faisons encore partie des auteurs du projet de résolution y relatif présenté à la Première Commission. Je tiens à féliciter chaleureusement la délégation mongole et sa capitale pour tout le travail qu'elles ont accompli dans ce domaine.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Malaisie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/67/L.9.

**M. Haniff** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation et des 36 États membres coauteurs—Angola, Bangladesh, Bénin, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chili, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Équateur, Fidji, Guatemala, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Libye, Mexique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Pérou, Philippines, République démocratique populaire lao, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Syrie, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam et Zimbabwe — je tiens à exprimer notre appréciation collective au Secrétaire général pour son rapport sur la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, contenu dans le document A/67/133, qui a été soumis au titre du point 95 aa) de l'ordre du jour.

En 1996, la Cour internationale de Justice a rendu un avis consultatif sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires. Cet avis constitue une étape décisive dans les efforts internationaux visant au désarmement nucléaire et à la non-prolifération, car il fournit un argument moral en faveur de l'élimination totale de ces armes dévastatrices. Aujourd'hui, 19 000 armes nucléaires subsistent, prêtes à être utilisées. Le projet de résolution intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires », souligne la préoccupation des coauteurs à l'égard de la menace que les armes nucléaires font peser sur l'humanité et sur l'ensemble de notre civilisation. Cette menace est réelle et transparaît dans la décision de la Cour internationale de Justice; elle doit être prise en considération avec sérieux par tous les États membres.

La Malaisie présente ce texte depuis 1996, et le fera encore cette année. Dans le projet de résolution A/C.1/67/L.9, et plus particulièrement aux paragraphes 1

et 2, des décisions importantes de la Cour internationale de Justice ont été conservées dans leur forme originale. Les références à certains des éléments contenus dans le plan d'action sur le désarmement nucléaire qui avaient été adoptés par consensus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, ont également été gardées dans leur forme et leur expression originales.

Les éléments contenus dans le projet de résolution demandent la conclusion d'une convention relative aux armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, l'essai, le déploiement, le stockage, le transfert, la menace ou l'emploi d'armes nucléaires et prévoyant leur élimination. L'approche globale progressive figurant dans la convention permettra aux États de parvenir à une mise en œuvre équilibrée du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Cela permet en outre de veiller à ce que le TNP demeure la pierre angulaire du maintien de la paix et de la sécurité internationales en éliminant totalement les armes nucléaires. Pour avancer, il nous faut un consensus sur cet important processus multilatéral.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires reste une contribution significative au domaine du désarmement nucléaire. Son contexte humanitaire donne du poids à l'argument moral en appelant à l'élimination totale des armes nucléaires. Nous pensons qu'un appui accru au projet de résolution réaffirmera notre attachement au processus multilatéral de désarmement et de non-prolifération. Nous remercions tous les coauteurs et invitons davantage de délégations à se joindre à nous en parrainant ce projet de résolution. Nous espérons sincèrement que toutes les délégations seront en mesure d'appuyer le projet de résolution.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole au titre de l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux délégations que le nombre d'interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée est limité à deux par point de l'ordre du jour. La durée de la première intervention est limitée à 10 minutes et celle de la seconde à cinq minutes.

**M. Ibrahim** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Il nous semble que certains pays — à savoir les Pays-Bas et la Norvège — ont l'intention de blâmer la Syrie pour le trou dans la couche d'ozone, les



changements climatiques et l'extinction de certaines espèces. Cela veut dire qu'ils ne tiennent aucun compte des faits. En effet, ces États pratiquent deux poids deux mesures et passent sous silence les programmes d'armement nucléaire d'Israël, qui menacent la paix et la sécurité de notre région et du monde entier.

Je rappellerai à cet égard que les Pays-Bas violent avant tout autre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires puisqu'ils abritent des armes nucléaires sur leur territoire. Les Pays-Bas continuent de participer à la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. En 1992 s'est produit un accident près d'Amsterdam dans lequel se trouvait un avion chargé de matières nucléaires radioactives à destination d'Israël. C'est une chose bien connue.

Dans son livre intitulé *The Age of Deception*, M. ElBaradei, ancien Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, déclare :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« L'un des exemples les plus étonnants et les plus frappants de l'hypocrisie nucléaire, multilatérale et multiforme, est très certainement le bombardement israélien de l'installation de Dair Alzour en septembre 2007 [...] Cet acte d'Israël était en violation de toutes les normes du droit international concernant l'usage de la force. Il faisait également totalement fi du régime de non-prolifération. Et pourtant, il s'est trouvé peu de pays – et pas un seul pays occidental – pour le dénoncer [...].

Dans une réunion que j'ai eue avec les 27 ambassadeurs de l'Union européenne, je leur ai fait savoir qu'ils avaient grandement compromis ainsi leur crédibilité et leur ai parlé en ces termes : « Lorsque vous êtes incapables de dénoncer une violation de l'un des principes les plus fondamentaux de la Charte des Nations Unies, l'autorité morale qui vous permet de vous exprimer sur la démocratie, les droits de l'homme, et d'autres questions est tout autant compromise ». Beaucoup d'ambassadeurs en convenaient, mais à huis clos. »

*(l'orateur reprend en arabe)*

Beaucoup d'autres extraits du livre de M. ElBaradei peuvent être cités. C'est un ouvrage à lire par tous en raison des nombreuses informations

factuelles qu'il contient et que beaucoup ont tendance à oublier.

Nous aurions aimé voir des pays comme les Pays-Bas et la Norvège, qui continuent de proférer des allégations infondées contre la Syrie, se pencher de façon crédible, éthique et sérieuse sur les événements au Moyen-Orient s'agissant des armes nucléaires et des armes de destruction massive, au lieu de faire de fausses accusations motivées par des desseins politiques connus de tous.

**M. Kwon Hae-ryong** (République de Corée) *(parle en anglais)* : J'aimerais exercer mon droit de réponse eu égard aux allégations faites par le représentant nord-coréen. Durant toute la semaine dernière et cette semaine, de nombreux représentants dans cette salle ont exprimé leur grave préoccupation au sujet du programme nucléaire et de missiles balistiques de la Corée du Nord, qui représente une grave menace à la paix et à la sécurité sur la péninsule coréenne et au-delà. De nombreux pays, y compris la République de Corée, ont également exhorté la Corée du Nord à revenir à la légitimité internationale et à se conformer à ses engagements et à ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et à l'égard de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'ONU.

Cela dit, je veux d'abord répondre à ce que déclare la Corée du Nord concernant son utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le droit de recourir à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est un droit légitime des États parties au TNP qui se conforment scrupuleusement à leurs obligations au titre des garanties de l'AIEA. Toutefois, la Corée du Nord, qui a mis au point son programme d'armement nucléaire dans le cadre du régime du TNP, avait déclaré qu'elle se retirait du TNP, remettant ainsi gravement en cause les fondements du Traité. Le droit de recourir aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ne doit pas être un moyen de couvrir un programme d'armement nucléaire comme c'était le cas pour la Corée du Nord.

Deuxièmement, s'agissant de ce que déclare la Corée du Nord concernant son statut d'État doté d'armes nucléaires, ma délégation aimerait attirer l'attention sur les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité, le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)) et les nombreux documents de l'AIEA sur la question nord-coréenne, qui affirment clairement que la Corée du Nord ne peut en aucune circonstance

bénéficier du statut d'État doté d'armes nucléaires. Nous exhortons la Corée du Nord à répondre au plus tôt à l'effort concerté de la communauté internationale en faveur de la dénucléarisation.

**M. Kang Myong Chol** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Cela nous brise le cœur de voir que le Nord et le Sud de la Corée, qui sont une seule et même nation et partagent la même langue et les mêmes coutumes, s'affrontent ainsi verbalement sur la scène internationale au lieu de rechercher la réconciliation et la coopération. Mais puisque le représentant de la Corée du Sud a fait une déclaration provocante, la délégation de la République populaire démocratique de Corée se voit obligée d'intervenir en quelques mots.

Je veux redire une fois de plus la position de la République populaire démocratique de Corée vis-à-vis de la question nucléaire sur la péninsule coréenne. La République populaire démocratique de Corée a acquis la dissuasion nucléaire pour contrer les menaces nucléaires des États-Unis, qui se poursuivent depuis plus d'un demi-siècle. Notre processus d'enrichissement de l'uranium et la construction de notre réacteur à eau ordinaire relèvent strictement de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La République populaire démocratique de Corée est déjà un État nucléaire à part entière et ne ressent aucunement le besoin d'être reconnu publiquement comme tel. Il se satisfait d'être capable de défendre de façon fiable la souveraineté et la sécurité de la nation avec ses propres armes nucléaires.

Nous avons en Corée un vieux dicton qui dit que « le chiot ne sait pas ce que c'est que d'avoir peur du tigre ». Si la Corée du Sud est vraiment préoccupée par la situation sur la péninsule coréenne en matière de sécurité, alors elle doit cesser d'emboîter aveuglément le pas à la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, mettre fin à l'organisation annuelle, avec les États-Unis, en Corée du Sud, d'exercices militaires conjoints contre la République populaire démocratique de Corée, et sortir du parapluie militaire des États-Unis. Après cela, nous parlerons.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée qui intervient une deuxième fois au titre du droit de réponse.

**M. Kwon Hae-ryong** (République de Corée) (*parle en anglais*) : J'aimerais exercer une nouvelle fois

mon droit de réponse au sujet des allégations faites par le représentant de la Corée du Nord.

La Corée du Nord a mis au point des programmes d'armement nucléaire et lancé un missile balistique. Comme les membres ont pu l'entendre cet après-midi, la Corée du Nord n'a cessé d'ignorer et de violer les régimes internationaux, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les nombreuses résolutions de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du Conseil de sécurité. Le comportement de la Corée du Nord représente une menace grave à la paix et à la sécurité sur la péninsule coréenne, en Asie du Nord-Est et dans le monde entier.

Je voudrais attirer l'attention sur le fait que l'essai d'armes nucléaires effectué par la Corée du Nord et le lancement de son missile balistique ont coûté la vie à quelques-uns de ses citoyens. La Corée du Nord a consacré d'immenses ressources à ses programmes nucléaires et de missiles balistiques. En raison de cette affectation malavisée et inefficace des ressources, le peuple de Corée du Nord souffre de pénuries alimentaires chroniques. Pour remédier à ces pénuries, la Corée du Nord a demandé à la communauté internationale – y compris aux organisations internationales de développement, au Programme alimentaire mondial et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – de lui fournir une aide humanitaire, en dépit du fait qu'il n'a cessé, de son côté, d'ignorer et de violer les accords et les régimes internationaux.

Pour terminer, ma délégation demande instamment à la Corée du Nord d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie de sa population en abandonnant toutes ses armes nucléaires et ses programmes nucléaires existants de manière intégrale, vérifiable et irréversible.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, qui va exercer son droit de réponse pour la deuxième fois.

**M. Kang Myong Chol** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à souligner clairement une fois de plus la position de principe de la République populaire démocratique de Corée vis-à-vis de la question nucléaire. Je répète que le fait que la République populaire démocratique de Corée possède des armes nucléaires est directement lié aux menaces nucléaires qui émanent des États-Unis. Le fait que la République populaire démocratique de Corée possède des armes nucléaires ne changera jamais, et

cette possession se prolongera au contraire à long terme tant que les États-Unis n'auront pas abandonné leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

Maintenant que la République populaire démocratique de Corée dispose d'une garantie solide de paix et de sécurité, son développement économique suivra.

*La séance est levée à 18 h 5.*